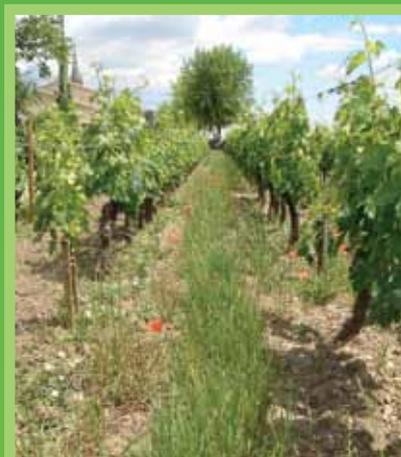


L'Agriculture Paysanne :

Agriculture du 21^{ème} siècle



Confédération Paysanne
d'Aquitaine

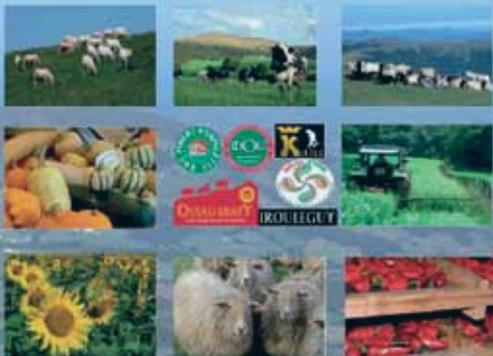
25 janvier 2011

Artigues-près-Bordeaux



**EUSKAL HERRIKO
LABORANTZA GANBARA**

30 fermes du Pays Basque à
travers le regard de l'agriculture
paysanne et durable



Euskal Herriko 30 etxalde,
laborantza herrikoj eta
iraunkorraren ildotik

2011

Les cahiers techniques de
Euskal Herriko Laborantza Ganbara n°1

Bon de commande

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP :

Commune :

Email :

Tél. :

Prix unique TTC = 12 €

Nombre d'exemplaires =

Sous-total = €

Frais de port = 4 €

Total = €

Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Zuentzat - 64220 Ainhice Mongelos

Tél. : 05 59 37 18 82 - laborantza.ganbara@ehlgbai.org



Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne

Tous les mois,

**l'engagement des paysans pour
d'«autres mondes possibles»**

Bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée
avec votre chèque à l'ordre de **Campagnes solidaires**

TARIFS :

Annuel (11 numéros) : 42 € • 6 numéros : 22 €

Soutien, collectivité et étranger : 55 €

Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Code postal _____	Ville _____
Profession _____	Téléphone _____
Courriel : _____	

Campagnes solidaires - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
Tél. : 01 43 62 82 82 - Fax : 01 43 62 80 03 - abocs@confederationpaysanne.fr

L'AGRICULTURE PAYSANNE : de quoi s'agit-il ?



Elle est issue d'une réflexion sur les dérives d'une agriculture de plus en plus déconnectée du sol et dont le but est bien souvent de produire le plus possible sans considération pour les hommes, le territoire, l'environnement. Elle promeut un modèle d'agriculture qui met en valeur les territoires dans toute leur diversité agro-écologique grâce au savoir-faire d'agriculteurs nombreux. Elle réaffirme la finalité prioritaire de l'agriculture qui est de nourrir les hommes, là où ils se trouvent. Elle redonne du sens au commerce entre régions à productions complémentaires et ravive son contenu humanisé et culturel.

Une définition

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

Trois Dimensions Fondamentales

Elle a une **dimension sociale** basée sur l'emploi, la solidarité entre paysans, entre régions, entre paysans du monde.

Elle doit être **économiquement efficace**. Elle doit créer de la valeur ajoutée, par rapport aux moyens de production mis en œuvre et aux volumes produits.

Elle doit **respecter les consommateurs et la nature**.



Six thèmes pour inscrire l'agriculture dans le Développement Durable



La transmissibilité

d'une ferme est sa capacité à être reprise et à dégager du revenu.

La transmissibilité est un facteur déterminant du maintien d'un nombre important de paysans sur l'ensemble du territoire.

La répartition des volumes de production

Il s'agit de répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au marché.

La répartition nécessite d'orienter de façon volontariste les droits à produire et les droits à primes qui se libèrent vers les paysans dont le droit à produire ne permet pas de dégager un revenu suffisant.

La répartition des volumes de production doit être couplée à la maîtrise des quantités produites, afin de garantir des prix.

Le travail avec la nature

Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, la préservation des ressources naturelles du patrimoine et de l'environnement est une priorité que les systèmes agricoles doivent prendre en compte. Il s'agit de promouvoir des systèmes de production plus autonomes, valorisant les ressources locales et adaptés au contexte pédo-climatique.

La désintensification plutôt que l'extensification assure préservation des ressources et maintien des actifs agricoles.

La qualité des produits

La fonction première de l'agriculture est la production de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes. Cette qualité est à la fois gustative, sanitaire et bactériologique.

La qualité des produits dépend avant tout des méthodes de production et des moyens de production mis en œuvre sur l'exploitation et sur l'ensemble de la filière de transformation.

La qualité des produits doit être identifiable et reconnue. Cela assure le respect du consommateur et la reconnaissance du producteur.

L'autonomie

- La capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques, financiers,
- La possibilité d'exercer cette capacité.

L'autonomie repose sur le partenariat, c'est-à-dire la complémentarité entre les acteurs locaux.

Il s'agit de valoriser les ressources humaines et techniques présentes localement.

Le développement local

L'agriculture n'est pas un secteur à part des autres activités humaines.

Etre paysan, ce n'est pas seulement avoir une fonction économique (production de biens et services marchands ou non marchands), ou environnementale, c'est aussi être un acteur social.

L'agriculture participe pleinement au développement local d'une région. Les paysans y contribuent par leurs actes économiques, leurs rapports avec les autres acteurs de la société.



Dix principes

1. Répartir les volumes de production afin de permettre l'accès du métier de paysan au plus grand nombre et de pouvoir en vivre décemment.
2. Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement de la ferme. Permettre aux paysans d'être maîtres de leurs choix techniques et économiques dans le respect de l'intérêt collectif.
3. Travailler avec la nature et pas contre elle. Préserver les sols, l'eau, l'air: on n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants.
4. Valoriser les ressources abondantes et économiser celles qui sont rares.
5. Rechercher la plus grande transparence dans les actes économiques: achat, production, transformation et vente des produits agricoles. Informer les consommateurs et les citoyens.
6. Assurer la bonne qualité sanitaire et gustative des produits.
7. Rechercher les partenariats avec les autres acteurs du monde rural. Contribuer à une vie économique et sociale satisfaisante dans tous les territoires.
8. Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
9. Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde. Refuser une politique agressive à l'exportation et prôner la souveraineté alimentaire de chaque pays et groupe de pays.
10. Raisonner toujours à long terme et de façon globale.

SOMMAIRE

Introduction	6
---------------------------	---

ATELIERS

- atelier A : l'autonomie des fermes en protéines	8
- atelier B : les petites fermes : maintien d'un tissu économique et social	11
- atelier C : l'implication des collectivités dans l'installation de paysans	15
- atelier D : la relocalisation des productions	19

TABLE RONDE

1/ Jean-François LECLANCHE , docteur en économie rural : L'utilité économique des petites fermes	22
2/ Silvia PEREZ-VITORIA , économiste et sociologue : Quels sont les obstacles au développement de l'Agriculture Paysanne ?	25
3/ Serge MORIN , paysan, Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes : Les corrections politiques pour développer l'Agriculture Paysanne	28
4/ Echanges avec la salle.....	32
5/ Conclusion	33

Conclusion de la journée	34
---------------------------------------	----

Lexique des sigles utilisés	35
--	----

Remerciements	35
----------------------------	----

INTRODUCTION

par **Christian CROUZET**,
Secrétaire régional - Confédération Paysanne d'Aquitaine



La mise en adéquation du bassin de production aquitain avec son propre bassin de consommation doit constituer un des objectifs d'une politique agricole régionale.

Devant l'effondrement des cours agricoles et la baisse des revenus, les paysans cherchent à modifier leur approche économique pour **réinvestir dans l'économie de proximité**. De nouveaux comportements se développent: transformation et vente à la ferme, groupement de producteurs associés dans l'ouverture de surfaces de vente gérées en commun, nouveaux marchés de plein air, approvisionnement des restaurations collectives (école, maison de retraite, hôpitaux), démarrage de programmes de menus bio à la cantine dans plusieurs départements.

L'agriculture paysanne et durable correspond aux attentes de citoyens qui sont prêts à s'y investir. En ce sens, la demande de création d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) est très révélatrice. Ce système constitue **une nouvelle possibilité d'installation pour des jeunes porteurs de projets agricoles**.

Notre territoire est adapté à une agriculture paysanne, productrice de biens de qualité alimentaire et touristique. Il faut mettre en œuvre une politique capable de répondre à des demandes très spécifiques sur le plan de la valorisation des produits issus de la ferme mais aussi dans l'organisation de filières. Il existe des besoins de financement pour des ateliers de découpe, de transformation, mais également pour des plates-formes de stockage (chambre froide), des camions frigo pour les livraisons, des trieurs pour céréales ou légumes secs, etc. Et c'est bien parce que l'économie du marché local obéit à ses propres règles que cela réclame **une approche et une organisation bien différente du marché mondial**.

Pour maintenir des paysans nombreux et garder ses atouts de terroir de qualité, l'Aquitaine doit être capable de défendre une politique agricole territoriale, axée sur la relocalisation des productions et de la consommation. Pour revitaliser nos territoires et engager une politique de maintien et d'installation de paysans, il importe de s'intéresser de très près à la sphère de notre micro-économie trop ignorée à ce jour.

D'autre part il faut soutenir toutes les démarches qui s'inscrivent dans une recherche d'autonomie. La production d'agro-carburants à partir d'huiles végétales pures correspond à la meilleure valorisation des productions tant sur le plan énergétique que sur le plan protéique.

En situation de crise agricole chronique, les aides publiques sont concentrées sur des exploitations hyper spécialisées et fortement exposées à un surendettement croissant. Par ailleurs **des réglementations discriminatoires** (ex: taux de spécialisation) interdisent de fait l'accès aux plans de soutien agricole à bon nombre de structures agricoles plus modestes. Les paysans engagés en Agriculture Paysanne font partis de ces exclus. Face aux crises, ils ont entrepris **des stratégies individuelles et innovantes sur leur ferme**.

De par leur réactivité, leur esprit d'innovation et d'organisation ces initiatives locales sont du plus grand intérêt pour le développement de l'agriculture en Aquitaine.

Dynamiques et innovants sur leurs fermes, ces paysans et paysannes d'Aquitaine vous invitent à découvrir à travers cet ouvrage la réalité d'une agriculture de territoire: l'agriculture paysanne et durable.



DÉROULEMENT DU COLLOQUE

4 ateliers ayant pour thème :

A - « L'Autonomie des fermes en protéines » ;

atelier animé par les Confédérations Paysannes du Lot et Garonne et du Béarn, dont l'intention est d'offrir aux éleveurs la possibilité de baisser leur dépendance aux compléments azotés.

B - « Reconnaissance, soutien, et maintien des petites fermes » ;

atelier animé par ELB-Confédération Paysanne du Pays Basque, dont l'idée est de souligner les multiples apports socio-économiques durables des petites fermes sur les territoires ruraux et de revendiquer à ce titre un rééquilibrage des aides publiques en leur faveur.

C - « L'implication des collectivités dans l'installation des paysans » ;

atelier animé par l'AGAP (Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne), dont l'idée est de sensibiliser les collectivités locales au problème de l'installation des paysans et de les accompagner dans la recherche d'autonomie alimentaire sur leur territoire.

D - « La relocalisation des productions » ;

pour rendre possible une réorientation efficace de l'agriculture de proximité dans les territoires ; atelier animé par la Confédération Paysanne de Dordogne.



Table ronde autour de trois intervenants :



Jean-François LECLANCHE, docteur en économie rural, intervient sur l'utilité économique des petites fermes.

Silvia PEREZ-VITORIA, économiste et sociologue, intervient sur les obstacles au développement de l'Agriculture Paysanne.

Serge MORIN, paysan, Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes, intervient lui sur les corrections politiques pour développer l'Agriculture Paysanne.

La salle est ensuite invitée à échanger et débattre, avant de conclure la journée.



ATELIER A

L'autonomie des fermes en protéines

Atelier animé par **Philippe Guichard**, Confédération Paysanne 47.

1 Tour de table et présentation de chacun

Cet atelier a rassemblé une vingtaine de personnes dont une majorité de paysans, éleveurs, céréaliers mais aussi viticulteurs. On note en outre la présence de M^{elle} Alfonsi, représentant la direction de l'agriculture du Conseil Général 47, Raymond Penhoët, Président de la FADEAR, Maryse Cachenaout, vice-présidente de EHLG, Philippe Guichard, céréalier en Lot-et-Garonne (intervenant et animateur de l'Atelier) et Christian Piarrou Cazalaa, paysan en Béarn (intervenant de l'Atelier).

2 Introduction

En France, la spécialisation agricole des régions, consécutive aux réformes de la PAC a conduit à l'intensification des systèmes d'élevage, avec les répercussions suivantes :

- forte diminution du nombre d'agriculteurs, notamment des éleveurs en système herbager,
- perte d'autonomie des exploitations,
- progression de l'intégration (gestion unifiée des étapes de production et de transformation, souvent au sein d'une même firme),
- aggravation des problèmes environnementaux.
- apparition de crises sanitaires (« vache folle »...)

En Aquitaine, la PAC ayant favorisé l'irrigation, de nombreuses exploitations d'élevage ne destinent plus leur production céréalière, notamment le maïs, à l'alimentation de leurs animaux. Les céréales produites sont vendues aux structures de transformation, auxquelles les éleveurs achètent, par ailleurs, des aliments complétés par des importations de protéines (céréales, tourteaux, concentrés,...).

La probable suppression, dès 2013, des aides européennes en faveur de l'irrigation risque d'influencer l'orientation de ces exploitations, qui vont devoir compenser leur disparition ou réorientation. Produire et faire consommer l'alimentation à la ferme, maîtriser les charges par la baisse des intrants, choisir des signes de qualité, permettront une meilleure valorisation de la production (laitière, viande, volailles), et seront, pour certains, une opportunité de maintenir leur activité.



3 Pratiques innovantes

Production de carburant huile végétale pure et de tourteaux :

expérience de **Christian Piarrou Cazalaa**, paysan céréalier en Béarn

Suite au contexte historique (problème de la vache folle et de la volatilité des prix des aliments pour bétail), un collectif de producteurs décide il y a 4 ans d'acheter en commun une presse pour faire de l'huile (colza, tournesol) pour les tracteurs et du tourteau pour alimenter leurs élevages. Au départ la presse était mobile, maintenant elle est en poste fixe chez Christian Piarrou.

Suite à la surproduction d'huile, un partenariat s'est fait avec l'Institut des huiles végétales pures localisé à Agen (47).

Cela a permis de répondre à une demande en huile pour les moteurs de 2 bateaux de marins de St Jean de Luz. Ce projet fonctionne avec des aides européennes, car l'huile est indexée au même niveau qu'un produit pétrolier.

Cette production peut fournir également, après dérogation administrative, une commune (St Pée sur Nivelle : syndicat mixte Bizi Garbia) pour ses véhicules de ramassage d'ordures. Les tourteaux sont autoconsommés par les élevages associés, mais sont aussi vendus à des éleveurs du territoire. En 2010, ils se sont joints à l'association EHLG du Pays Basque pour créer une coopérative « Nousté Ekilili » (Notre Tournesol).

Questions

Quel résultat dans l'alimentation ?

Au niveau des tourteaux, trois quarts sont destinés à l'alimentation des brebis pour la production de l'AOC Ossau-Iraty et aussi aux bovins viandes. Des canards prêts à gaver sont également nourris avec des tourteaux. L'huile peut également être associée avec du maïs grain pour gaver les canards. Pour 1 kg de graines sèches de tournesol il y a 2/3 de tourteaux pour 1/3 d'huile.

Quelle est la durée de conservation ?

4 mois, si la graine est sèche. Il faut récolter en dessous de 9 % d'humidité.

Comment passe-t-on du maïs au tournesol ?

Les intérêts sont d'abord d'ordre agronomique. Il faut effectuer des rotations (colza - maïs - tournesol - herbe) et il n'y a pas besoin d'irrigation. On peut aussi considérer le budget énergie: pour 1 L de bio éthanol il faut 1,2 L d'énergie fossile. pour 6 L d'huile végétale il faut 1 L d'énergie fossile. Donc, faire rouler son tracteur à l'huile végétale a un double intérêt: économique et environnemental.

Association protéagineux/céréales, réorientation des rotations:

expérience de **Bernard Coufignal** (paysan Lot-et-Garonnais), présentée par **Philippe Guichard**

Bernard possède un atelier de bovins viandes de race Blonde d'Aquitaine avec atelier de vente directe et broutards pour l'Italie. Avant la crise de la vache folle, il était en système traditionnel (maïs fourrage, herbe et céréales) et dépendant du soja.

Il a donc pris la décision de modifier son système vers de la culture de protéagineux: féverole, pois, lupin (associés à des céréales: triticale, seigle, orge). La culture associée lui permet, à la moisson, d'avoir son propre concentré.

Son bilan: regain d'autonomie, diminution des achats d'aliments, mais aussi des produits phytosanitaires qui étaient destinés à la culture du maïs. La nouvelle ration lui permet de faire de l'engraissement. Et il y a aussi une augmentation de la valeur agronomique de ses sols avec la culture associée et la rotation. Au niveau économique il ne subit plus les hausses des cours des céréales et il a diminué ses frais vétérinaires, car ses vaches ne sont plus en acidose.

Céréales sur luzerne vivante:

expérience de **Philippe Guichard**

Philippe nous explique sa pratique de la culture de céréales (seigle et blé) sous couverts de luzerne.

La luzerne est vivante et donc apporte de l'azote à la céréale

associée. Il n'apporte plus d'engrais dans ses cultures, il ne travaille plus le sol en profondeur et valorise ses céréales qui sont, par cette technique, riches en protéine (Taux protéinique moyen en bio en Aquitaine:

10.5-11%, chez lui les taux avoisinent les 15-16%). Ensuite après moisson il valorise son sous-produit par une à deux coupes de luzerne.

Questions

Quelle période de mise en place ?

La culture de luzerne se sème en automne ou au printemps. Comme il faut attendre qu'elle soit forte et suffisamment développée pour être bouleversée par le semis de la céréale, l'idéal est d'attendre qu'elle passe un hiver en place pour que son pivot soit suffisamment développé.

L'intérêt de la racine de la luzerne ?

La luzerne améliore la production par l'azote qu'elle produit, mais aussi le sol par ses racines qui peuvent aller jusqu'à 1m et donc travailler le sol en profondeur même sur de la roche mère qu'elle peut altérer.

4 Echanges et débat

Raymond Penhouet souligne l'intérêt de semer du trèfle dans les céréales de printemps pour l'enrichissement de la céréale mais aussi pour la propreté du sol en fin de saison.

Christian Piarrou Cazalaa intervient en indiquant que ces techniques sont très utilisées par les bios.

Philippe Guichard pointe l'importance de mutualiser nos expériences. Les paysans des régions d'élevage utilisent par exemple la culture de vesse associée au triticale.

Brigitte Allain intervient sur ce partage d'expérience qu'il nous faut vulgariser à l'échelle d'un territoire par de la formation et par une coordination de groupes de travail. Il faut que cette dynamique soit soutenue par une volonté locale d'élus, de paysans et de consommateurs.

Elsa Alfonsi présente l'initiative du Conseil Général du Lot-et-Garonne dans la concertation (élus, paysans, consommateurs) autour des Etats Généaux de l'Agriculture et invite les paysans à y participer.



Raymond Penhouet rebondit sur les derniers amendements de la PAC. Pour répondre à la pénurie en protéine, une aide à la culture de protéagineux a été mise en place en catastrophe, mais dans une aberration totale, car sans moyens pour accompagner la technique.

Philippe Guichard reconnaît cette incohérence. Il demandait à sa coop bio depuis 5 ans de la semence de soja alimentaire animale à multiplier, en vain...

Les animatrices de **Euskal Herriko Laborantza Gambara** présentent cette association de développement: EHLG organise: des réunions de secteur sur diverses thématiques et besoins (souvent avec apports théoriques en salle et visite de terrain/témoignage à l'appui), des voyages d'études... Sa revue mensuelle « Izar Lorea », envoyée à tous les paysans du Pays Basque sert également de support de communication et de vulgarisation. Son rôle est également la transmission de pratiques par la formation (via des VIVEA...).

A propos de l'autonomie des fermes sur le territoire Basque, il y a eu un gros travail sur la **révision du cahier des charges de l'Ossau-Irraty**.

Par exemple: les aliments pour les brebis doivent être achetés au maximum sur la zone AOC (maxi 280 kg de MS achetés/brebis hors zone AOC/campagne) et pour 2018 produire du lait sans ensilage maïs. Afin de favoriser les échanges entre vendeurs potentiels de fourrages et acheteurs au sein de la zone AOC, une grille d'analyse pour appréhender la qualité des fourrages a été mise en place (cela permet de parler le même « langage » et de s'accorder sur un prix fixe). Mais certains ont du mal à voir l'intérêt de ces **mesures vécues comme contraignantes**.

Remettre en question son fonctionnement et ses habitudes est très difficile!

5 Conclusion, Philippe Guichard

Il faut échanger en fonction des territoires et des productions,

- créer une autonomie à l'échelle de la ferme mais aussi à l'échelle locale par une organisation collective permettant l'échange et garantissant des produits au coût réel;
- engager des partenariats avec des collectivités et des consommateurs;
- susciter et dynamiser la vulgarisation des expériences par de la formation (dépasser les craintes et les méfiances);
- au niveau de l'incidence de la PAC, solliciter d'urgence une politique en adéquation avec les besoins d'autonomie en protéine (à l'échelle européenne) par un meilleur fonctionnement (accompagnement) plutôt qu'une simple compensation à la production.

Pour finir, atteindre une certaine autonomie valorise sa ferme, sa production et sa fierté d'être paysan.



ATELIER B

Reconnaissance, soutien, et maintien des petites fermes

Animateur : Julien Iladoy, animateur ELB - Confédération Paysanne Pays Basque

1 D'un sentiment d'urgence à la prise de parole

« Deux petites fermes valent mieux qu'une grande ». Voilà l'intime conviction partagée par le groupe de paysans à l'initiative du projet « **Maintien des petites fermes** », bien décidés à trouver les mots qui permettent de donner du sens à une telle assertion.

Cette volonté de prendre la parole pour défendre les petites fermes est le fruit d'un sentiment d'urgence à agir face à l'érosion du nombre de petites fermes constatée au niveau local. Avant d'en arriver là, ces paysans membres du syndicat Euskal Laborarien Batasuna (ELB) se rencontraient afin de trouver des solutions collectives face aux situations économiques difficiles qu'ils traversaient (exemple: impossibilité de souscrire à la cotisation MSA). Constatant que les structures les plus modestes étaient plus particulièrement fragilisées, ils se rendent à l'évidence qu'un travail spécifique sur le rôle des petites fermes est nécessaire. Comme le résume une agricultrice membre du groupe, « on est parti d'un truc négatif, autour du fait qu'on n'arrivait pas à s'en sortir, et finalement on arrive à quelque chose de très positif, il y a une forme de solidarité »¹. Le groupe, dont la dynamique a été encadrée par deux animateurs, a ainsi joué le rôle de catalyseur en transformant une certaine détresse en espoir de voir changer les choses.

Concrètement, le groupe de travail « Maintien des petites fermes » s'est réuni tout au long de l'année 2010, en suivant un programme articulé autour de trois phases de questionnement :

- a) **Qu'est-ce qu'une petite ferme ?**
- b) **Les petites fermes ont-elles des fonctions particulières d'un point de vue social, économique, environnemental ?**
- c) **Quels sont les facteurs économiques et sociaux qui conditionnent le maintien, le développement, ou le déclin des petites fermes ?**

La singularité de la démarche réside dans la volonté de baser l'analyse sur le vécu des exploitants. En ayant davantage recours à la parole des agriculteurs qu'à des données d'expert basées sur des indicateurs agronomiques ou économiques, il s'agissait d'appréhender l'univers des petites fermes comme un monde avant tout social, à **partir des représentations de ceux et celles qui le vivent au quotidien.**

Ainsi, les témoignages des paysans membres du groupe (recueillis lors des réunions, lors d'entretiens individuels, ou encore par l'intermédiaire de questionnaires) mettent en perspective certains constats formulés par d'autres enquêtes, et posent parfois des hypothèses qui sont autant de pistes de réflexions pour le futur. Ils soulignent la complémentarité des analyses profanes et expertes.

2 Cesser de les stigmatiser : les « petits paysans » n'ont pas à rougir !

Le premier champ de questionnement, relatif à la définition de la petite ferme, a débouché in fine sur la validation d'une caractérisation basée sur des critères mesurables, s'inspirant de la définition formulée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation.

Petites exploitations : de quoi parle-t-on ?

Avant de parler des petites exploitations, il est nécessaire de savoir de quoi il est question. Bien que l'univers des petites exploitations rassemble une grande diversité de situations, certaines tentatives de caractérisation existent. En comparant ces différentes définitions, le groupe a choisi de se réapproprié celle validée en 2002 par le Conseil Supérieur d'Orientation de l'Agriculture², en y apportant quelques modifications. Ainsi, la caractérisation retenue par le groupe est la suivante :

- Chiffre d'Affaire HT (moyenne triennale) comprenant uniquement les aides PAC « premier pilier » inférieur à :
 - 45 000 euros pour 1 UTA,
 - 56 230 euros pour 1,5 UTA,
 - et à 67 500 euros à partir du deuxième UTA (et au delà),
- Aides PAC « premier pilier » (moyenne triennale) inférieures à 12 000 euros par exploitation.

La définition ainsi proposée répond à un objectif opérationnel : elle est basée sur des critères économiques mesurables, dans l'optique d'identifier les bénéficiaires d'une éventuelle mesure de soutien spécifique. Néanmoins, elle ne dit pas ce qui rassemble les petits exploitants d'un point de vue sociologique. Ainsi, il est indispensable de la compléter par des éléments plus qualitatifs, issus des témoignages de petits exploitants.

¹ Les témoignages issus des échanges du groupe de travail ou d'entretien individuels figurent entre guillemets et en italique dans le texte.

² Basée sur deux critères cumulatifs (un montant maximum de chiffre d'affaire de 40 000 euros par UTA et un montant maximum d'aides publiques de 12 000 euros), cette définition avait à l'époque été établie pour mettre en oeuvre des Contrats territoriaux spécifiques aux petites exploitations (qui n'ont jamais vu le jour)

Le test de cette définition sur les données comptables issues de 70 exploitations locales a démontré qu'elle s'avérait conforme aux représentations que se font les membres du groupe de ce qu'est une petite ferme.

Le travail de catégorisation a aussi permis, au fil des échanges, de recueillir des éléments de définition plus qualitatifs. Chacun des paysans a pu proposer sa définition de la petite ferme, en partant de son expérience propre.

Voici un florilège synthétique des réponses obtenues à la question « **Qu'est-ce qui caractérise une petite ferme ?** » : une petite exploitation « **est à taille humaine** », « pratique une **agriculture paysanne** », « n'est pas suréquipée », « entretient la moindre parcelle », « n'a **pas de salarié** », « permet d'avoir **plus de temps libre** comparé aux grosses exploitations », « **respecte le bien être des animaux** », « fonctionne sur **la limitation des charges** », « essaye de **produire de la valeur ajoutée** », « a une proportion de **travail manuel** plus importante que la moyenne étant donné son **moindre équipement** ».

Les critères employés donnent une **image plutôt idéale** de la petite ferme. Or, cette image idéale, plébiscitée par les néo-consommateurs adeptes du « small is beautiful », n'est pas celle renvoyée par les membres de la profession agricole aux petits exploitants, comme l'explique un membre du groupe : « **Nous, on est des petits paysans, on est considérés un peu comme des marginaux, pas trop au top, on nous voit comme ceux qui sont destinés à disparaître. Moi je me sens isolé, je suis pas compétitif, on m'a dit texto que j'étais un moins que rien...** ». Revendiquer la reconnaissance des petites fermes, c'est devoir tout d'abord **muer en fierté une situation dévalorisée par le modèle dominant, c'est se réapproprier une terminologie devenue péjorative**.

Renverser le stigmate n'est pas chose aisée, et demande à ce qu'une critique du modèle dominant puisse s'exprimer. Tout au long des réunions du groupe de travail, l'échange de témoignages et d'anecdotes sur les déboires de « grosses exploitations » locales a joué ce rôle : L'exemple d'Untel, qui, « quand tu lui rends visite (...) n'a même pas le temps de descendre du tracteur pour discuter tellement il est débordé », ou de tel couple qui « est passé de 30 à 60 ha, (...) avec un quota de 300 000 litres de lait. Aujourd'hui ils ont une toute petite retraite, ils se sont crevés au boulot, ils vont profiter de rien. »

Des constats saillants sont posés sur la question du revenu agricole, véritable nerf de la guerre dans la mesure où les petites exploitations sont soupçonnées de ne pas être viables : « **Moi je vois, ceux qui ont tous des quotas trois ou quatre fois plus importants que nous, ils s'en sortent pas mieux.** » (...) Ces propos sont peu ou prou ceux tenus par d'éminents spécialistes des questions agraires, « Les stratégies d'installation basées sur l'agrandissement de la structure familiale se heurtent à la contradiction croissante



entre l'importance accrue des besoins en capitaux et la modicité du revenu disponible pour les financer.

Inversement, des exploitations de dimension économique modeste, souvent décriées et reléguées au rang des exploitations « sans avenir », ne sont pas systématiquement si inefficaces que veulent bien le faire croire les promoteurs du modèle productiviste. »³

Certaines contributions vont jusqu'à affirmer que les petites fermes sont plus productives, plus efficaces, et contribuent davantage au développement économique que les grandes exploitations⁴. Une recherche menée sur les petites exploitations laitières en Bretagne montre même que 25 % des petites fermes laitières peuvent être considérées comme très efficaces, ce qui est proportionnellement plus que pour les autres catégories d'exploitations.⁵ Enfin, un rapport de l'INRA signale que sans les aides directes « **les grandes exploitations obtiendraient des résultats guère meilleurs (ou pas moins médiocres), voire pires, que les autres.** »⁶

Il existe des experts qui donnent raison aux petits paysans ayant fait le choix de conserver une structure modeste. Le terme choix est sciemment employé, car contrairement à une idée reçue, **les petites exploitations ne sont pas forcément petites par défaut**. Elles peuvent entendre le rester : « **Je suis resté petit par choix. Je suis passé de 10 ha à 16 ha en rachetant 6 ha (...) Plus tard j'aurais pu louer 4 petites exploitations voisines qui m'ont été proposées, soit un total d'environ 35 ha. J'ai refusé... je suis resté petit et je ne le regrette pas.** »

Le souhait de « rester petit » est souvent rattaché à la volonté de préserver une certaine qualité de vie (temps libre plus important, moindre stress, plus de liberté dans la conduite de l'exploitation, plus de contact avec la nature...), qui se détériorerait dans une perspective d'intensification. Ce choix est motivé par une volonté de garder un outil de travail adapté à ses capacités physiques (présentes et à venir), et correspond à des aspirations en termes de qualité de vie (vie de famille, temps libre).

³ Bermond M. (2005). « Familles agricoles, mobilité sociale et stratégies d'installation à la terre. Observations à partir d'une enquête de terrain dans la région d'Alençon », UMR 6590-ESO, Colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes, 17-18 mars 2005, p. 12-13

⁴ Rosset P.M. (1999). The multifunctional benefits of small farm agriculture in the context of global trade negotiations. Policy Brief n° 4. Institute for Food and Development Policy. Oakland.

⁵ Boutin M. (2007). Les petites exploitations laitières de Bretagne. Enjeux et conditions de leur maintien. Mémoire de fin d'études. ENSA Rennes.

⁶ Delord B. (2004). Soutiens publics et emplois agricoles. Travail, emploi, productivité et aides publiques dans l'agriculture française en 2000. Rapport final. INRA – Montpellier. p. 69

Il est parfois présenté comme un moyen de refuser les **conséquences sociales d'un agrandissement entraînant la fragilisation d'autres structures**, et donc à terme l'érosion du nombre d'exploitations locales : « *Je refuse de m'agrandir parce que je préfère avoir un voisin plutôt que des hectares en plus* ».

3 Des valeurs convergentes, engendrant un potentiel de pratiques vertueuses

En cherchant à identifier ce qui les rapprochait dans leurs pratiques et leurs représentations, les membres du groupe de travail ont révélé leur rapport au métier, dessinant peu à peu les contours d'une identité professionnelle spécifique. Malgré des situations relativement contrastées au sein du groupe de travail (tant du point de vue des trajectoires personnelles, des types productions⁷, que de la dimension économique exploitations⁸, les témoignages donnent à voir un socle commun de pratiques et de représentations. Ce sont ces ressemblances que nous avons cherché à mettre en valeur, constatant que la plupart des travaux s'attachent habituellement à aborder la diversité des petites exploitations⁹.

Or, les points communs relevés dans les discours des 18 membres du groupe de travail coïncident étroitement avec les principaux résultats d'une enquête sociologique de grande ampleur¹⁰, réalisée en 2007 auprès de 171 petits exploitants, dans le cadre de la Recherche Action-Petite Exploitation (RA-PE). Cela tend à démontrer qu'il existe un ensemble de valeurs surreprésentées au sein du vaste univers des petits exploitants. Valeurs dont découlent des conséquences pratiques positives qui peuvent être mises en évidence.

Au sein du groupe de travail tout comme dans l'enquête RA-PE, **les petits exploitants expriment plus souvent :**

Une satisfaction vis-à-vis de leur métier le fait d'avoir une exploitation modeste est présenté comme une alterna-



tive moins nocive, plus vivable, et donc plus désirable, du point de vue de l'exploitant lui-même. Ainsi, les membres du groupe de travail estiment avoir une pratique plus épanouissante de leur métier que les structures modernisées. Dans l'enquête RA-PE, **72 % des petits exploitants sont globalement satisfaits de leur situation**. La conclusion de l'enquête sociologique souligne par ailleurs que les petits exploitants « en cours de « modernisation » (mécanisation, spécialisation, agrandissement...) sont les personnes mettant le plus en avant leurs difficultés et un certain malaise de vie. »¹¹

Par voie de conséquence la satisfaction et l'épanouissement au travail ressenti dans le cadre des petites exploitations contribuent à accroître le sentiment de bien-être au sein de la profession, réduisent les risques liés à la souffrance au travail, voire, permettent de réaliser des économies en terme d'assurance maladie...

Une attention particulière à l'environnement et à la qualité du produit : L'enquête RA-PE montre que 84 % des petits exploitants enquêtés mettent en avant **un rapport particulier à la nature**, qui renvoie au fait de composer avec la complexité des équilibres naturels. Il existe un fort clivage par rapport aux exploitants modernisés, qui font davantage référence à des processus de prise de distance avec la nature, et à une volonté de dominer celle-ci grâce aux outils technologiques¹².

Les paysans du groupe de travail mettent justement en avant le fait qu'ils doivent, pour mener à bien leur exploitation, être « plus proche de la terre » que les agriculteurs spécialisés et intensifiés.

Cette proximité avec la nature engendre en conséquence un potentiel de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Tout comme dans l'enquête RA-PE, **l'importance accordée à la qualité du produit** est récurrente au sein des discours recueillis auprès du groupe de travail : « Nous les clients qui nous achètent du lait nous disent qu'il est bien meilleur que celui qu'ils achetaient à d'autres paysans qui ont un plus grand troupeau. (...) »

Une conduite d'exploitation par **la minimisation des charges et/ou la recherche de valeur ajoutée**. Ce mode de gestion est une alternative à la recherche d'augmentation du chiffre d'affaire. 76 % des participants à l'enquête RA-PE affirment gérer de la sorte, tandis que seulement 11 % d'entre eux pilotent à partir du chiffre d'affaire. Ce qui se traduit en pratique, par la recherche de valeur ajoutée, par la transformation, la recherche de qualité et/ou la vente directe, et concernant la minimisation des charges, par la quête d'autonomie, dans le cycle de production comme dans la vie du ménage : « Moi, je fais mon jardin, je répare mon tracteur (...), il faut toucher à tout quand tu as une petite exploitation. »

⁷ Le groupe de travail comprend différents types d'éleveurs (ovin lait, bovin viande, bovin lait, porcs, caprin...), dont divers systèmes associant deux ateliers (ovin lait + bovin viande, ovin lait + porcs) et/ou une activité de diversification (transformation, vente directe, restauration...)

⁸ Le panel est constitué d'exploitations allant de 6 à 37 hectares (hors parcours et estives), dégagant un chiffre d'affaire 2009 allant de 16 848 à 85 772 euros.

⁹ Voir par exemple Pluvinage J., « Approche de la diversité des « petites exploitations » dans une perspective de développement », programme Diversité des Exploitations et des Liens aux Territoires des Agriculteurs (DELTA), Ministère de l'agriculture et de la pêche, Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

¹⁰ Leclanche J.-F. et al. (2007). Analyse et synthèse des 171 entretiens réalisés sur les sites de la recherche action petite exploitation.

¹¹ Ibid., p. 69

¹² Iem.

Ce mode de gestion par la minimisation des charges et par la recherche de valeur ajoutée engendre un potentiel environnemental via le recours minimal aux intrants externes d'une part, et un potentiel en terme de fonction sociale via une recherche de qualité des produits, éventuellement vendus en circuit court (gain de traçabilité, commerce équitable local, production adaptée aux attentes des consommateurs).

La recherche d'autonomie vis-à-vis des filières est mise en avant par 59 % des enquêtés de la RA-PE. Elle est fortement valorisée par le groupe de travail qui s'accorde sur l'importance de « ne rien devoir à personne », d'être « seuls aux manettes » : « En tant que petite ferme, on a plus de souplesse et de liberté de fonctionnement. On a peu de production donc on est peut-être moins lié à de l'agro-alimentaire pour le rachat des productions ».

Une importance accordée à l'héritage culturel : La petite ferme est l'emblème d'un patrimoine séculier. Certaines techniques traditionnelles sont parfois perpétuées, au détriment de toute rationalité économique : « Il y en a encore qui font la fougère dans des endroits très pentus, c'est pas pour des raisons économiques, c'est pour le plaisir d'avoir une parcelle propre ».

Fortement valorisé, cet ensemble de manière d'être et d'agir représente donc un véritable vivier de pratiques (réelles et potentielles), qui induisent le développement de toute une gamme d'impacts territoriaux positifs.

4 Débat

Les débats à l'issue de cette présentation ont principalement tourné autour de 3 sujets :

1/ Faut-il, pour défendre et valoriser les petites fermes « plaider en la faveur d'un rééquilibrage de l'intervention publique en faveur des petites fermes »

comme il est dit plus haut dans le texte. Au lieu de toujours solliciter des aides financières, ne vaut-il pas mieux permettre le développement de la vente directe permettant de meilleures marges ? Les petites fermes sont peut-être le « modèle » d'agriculture qui permettrait de sortir de ce système très établi mais néanmoins délétère de l'agriculture subventionnée.

Mais la vente directe est-elle la solution pour les petites fermes ? Sachant qu'elle demande beaucoup de temps de travail et qu'elle peut tout aussi bien être mise en œuvre sur les grosses exploitations, qui parce qu'elles sont plus aidées, risquent alors d'être plus compétitives dans ce domaine ?

2/ Existe-t-il une taille minimum d'exploitation, en dessous de laquelle il est impossible de vivre, au regard des charges fixes incompressibles (fiscales, sociales, mise aux normes...)?

3/ Vivre sur une petite ferme est pour certains un choix. Ce choix est-il un acte militant ?

Le choix de vivre à la marge pour s'opposer au modèle agricole dominant, voire, de façon plus large, au modèle social ? Sur les 122 000 exploitations professionnelles reconnues comme petites fermes¹³, combien s'inscrivent dans une démarche de lutte ?

5 Conclusion de l'atelier

Au final, par-delà la fonction la plus incontestable jouée par les petites fermes dans les territoires ruraux – à savoir le maintien d'une vie économique et sociale au sein d'espaces qui présentent des déficits démographiques ou des handicaps structurels sur le plan économique – on observe que ces petites unités représentent, de par les dominantes sociologiques qui les caractérisent, une manne d'externalités positives en phase avec les aspirations contemporaines du développement durable. Au regard de la réponse pertinente qu'elles peuvent apporter aux attentes sociales en terme de consommation, d'environnement, et de loisir, et au regard du potentiel qu'elles peuvent jouer dans la revitalisation des territoires où elles se maintiennent, il est tout à fait légitime de plaider en la faveur d'un rééquilibrage de l'intervention publique en faveur des petites fermes.



¹³ M. Aubert et Ph. Perrier-Cornet (INRA Montpellier-2010) se basent sur un seuil statistique pour définir la petite ferme. Il s'agit du tiers inférieur des exploitations françaises. Cette catégorie disparaît deux fois plus rapidement que le reste de la population des exploitations françaises. Les données utilisées par les chercheurs sont celles du Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui a recours à la marge brute standard (MBS). Ainsi, ils considèrent qu'une petite exploitation française se caractérise par une dimension économique inférieure à 40 UDE (soit moins de 60 ha équivalent-blé pour une ferme céréalière, ou moins de 35 vaches pour une exploitation laitière). Entrent dans cette catégorie toutes les exploitations dont le chef se déclare agriculteur à titre principal et où au moins un actif familial déclare travailler à plus d'un mi-temps sur l'exploitation.

ATELIER C

L'implication des collectivités dans l'installation de paysans

Introduction et animation par **Marie-Claude Leroy** (maïsicultrice, Confédération Paysanne 33) et **Michel Nivelles** (éleveur, Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne)

1 Contexte

Sur 540 élus girondins invités à ce colloque, 10 sont présents à cet atelier et une vingtaine s'est excusée.

Problème d'autonomie alimentaire des territoires: la part de fruits et légumes assurée par la CUB pour ses habitants représente moins d'une journée de consommation par an. Et pour cause, en 20 ans les surfaces exploitées sont passées de 260 ha à 130 ha. « Il y a un véritable déficit de prise de conscience de ces espaces maraîchers ces 20 dernières années » reconnaît Vincent Feltesse, Président de la CUB.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

- **dépréciation du métier de paysan :**
 - conditions de vie et de revenu différentes du reste de la société
 - désintéressement des jeunes, tous scolarisés, pour le métier de leurs parents
 - besoin de main d'œuvre industrielle
- **agrandissement des exploitations et industrialisation de l'agriculture**
 - spéculation foncière
 - hégémonie de l'urbanisation, de l'industrialisation et des infrastructures

2 Objectifs : réduire et inverser la tendance

- pour diminuer l'impact environnemental,
- pour renforcer la sécurité alimentaire, ainsi que la confiance dans les produits.

Autres avantages :

- la création d'emplois. Il faut 1 maraîcher avec 1 ha en production pour nourrir 40 familles. L'impact économique est important au niveau d'un département, même si c'est de l'emploi dispersé ;
- faire connaître le métier de paysan, son rôle et la façon de produire les aliments ;
- occuper le foncier différemment, de façon utile dans un contexte urbain ;
- diversifier les productions locales pour répondre à la demande. Pour s'adresser aux consommateurs et les sensibiliser, il vaut peut-être mieux parler d'alimentation plutôt que d'agriculture.

Ils se sentent ainsi plus directement concernés car ça les renvoie à leur santé et à leur environnement.



3 Echanges

La surface nécessaire à un projet agricole est une question qui se pose inévitablement lorsqu'on rencontre les collectivités. Quand on dit « 1 maraîcher = 1 ha », il faut tenir compte de l'évolution du projet agricole. Dans les faits il faut plus d'1 ha. Mais 1 ha correspond à la quantité de travail pour un maraîcher.

40 familles = 1 smic pour 1 maraîcher en vente directe. Ce système de vente change le rôle du consommateur dans l'acte d'achat et l'implique plus.

Les échanges entre les nombreux participants à cet atelier ont tourné autour de quelques thèmes principaux :

Foncier

Georges BERNARD, maire de Captieux (sud-est Gironde, en forêt landaise ; 1500 habitants et 12 000 ha).

Sur son territoire, la dernière agriculture de subsistance date de 1950. Après il y a eu les plantations massives de pins, puis à partir de 1960 le maïs, les légumes de plein-champ et des gingko biloba. Aujourd'hui il est confronté au problème de l'autoroute et de la LGV (ligne grande vitesse sncf). Il y a aussi un « afflux » de population à petits revenus qui quittent la CUB trop chère.

La volonté de la municipalité est de refuser les grandes surfaces pour favoriser le petit commerce et également de produire frais et à des prix abordables, pour l'école et la population.

Questions

- Quel foncier est potentiellement agricole sur les 12 000 ha de territoire communal ?
- Que peut faire une commune pour attirer 1 ou 2 paysans pour une production locale ?

Réponse de Marie-Claude Leroy et Michel Nivelles :

La Confédération Paysanne de Gironde a créé fin 2007 l'AGAP (Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne) dont l'objectif est l'installation et le maintien de fermes en agriculture paysanne. Sa vocation est d'accompagner les collectivités locales, les candidats à l'installation, les agriculteurs et les cédants. Elle peut donc tout à fait aider la municipalité de Captieux.

Remarque: il y a de moins en moins d'agriculteurs dans les conseils municipaux, donc les élus ne savent plus ce qu'est un paysan (besoins, fonctionnement,...), un fermage,...

Jean-Luc LAMAISON, maire de Nérigean (900 habitants; 1000 ha dont 600 en viticulture). Le problème des mairies est qu'elles n'ont pas d'argent pour acquérir du foncier. Or le mieux est d'être propriétaire pour pouvoir aménager comme on veut.

Il y a beaucoup d'arrachages sur la commune du fait de la déprise viticole et de l'âge avancé de nombreux paysans. Les viticulteurs ne veulent pas envisager une reconversion de leur production, pourtant il y a 50 ans il y avait peu de vignes à Nérigean. Le maire soulève le problème de la formation à la polyculture des agriculteurs et des étudiants.

De plus, la pression sur le foncier est forte (Nérigean est à 20 km de Bordeaux). Le prix d'un hectare agricole est multiplié par 80 s'il devient constructible. La commune qui est en train de convertir son POS (Plan d'Occupation des Sols) en **PLU** (plan local d'urbanisme) subit de fortes pressions!

La commune a invité l'AGAP à participer à sa réunion de travail sur le devenir des activités agricoles sur le territoire communal, dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Bernard PERE (Président de la commission agricole du Conseil régional): les Etablissements Publics Fonciers Locaux (**EPFL**) ont pour le moment uniquement des compétences urbanistiques. C'est une mutualisation de moyens pour acquérir du foncier. C'est comme un système de banque, mais on peut le faire évoluer vers une réserve foncière avec du locatif plutôt que de la revente.

Le Conseil Régional a créé une mesure pour faciliter l'accès au foncier hors cadre familial: portage jusqu'à 10 ans par la SAFER + paiement des intérêts par la Région.

Le CR a une commission enseignement agricole, mais seules y siègent les collectivités et la Chambre d'Agriculture. Il n'y a pas de représentant de l'Agriculture Paysanne.

Adrien KEMPF (Euskal Herriko Laborantza Ganbara): il existe différents outils fonciers, en plus des PLU, notamment les zones agricoles protégées, les Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains.

Les paysans qui partent à la retraite avec des revenus très

faibles « fantasment » sur la valeur de revente de leurs terres en terrains constructibles. Mais si la terre est conservée exclusivement dans son statut agricole, alors ce fantasme tombe et les futurs retraités se tournent plus facilement vers la transmission-installation. Il faut les accompagner pour les aider à imaginer que leur exploitation va continuer à exister et peut être se modifier.

Un EPFL peut intervenir dans le secteur agricole. Il ne peut intervenir qu'auprès des collectivités et non des particuliers, d'où l'idée de la « ferme relais » constituée par un maire qui salarie un agriculteur avec comme contrat l'alimentation des cantines par exemple.

L'EPFL se finance aussi sur une taxe qui lui est propre et ne pèse donc pas sur les collectivités.

Un agriculteur des Landes, près de Bayonne: en 20 ans, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de surfaces agricoles ont été consommées par l'urbanisation et l'industrialisation. On commence à réfléchir aujourd'hui en terme d'économisation du foncier. Les EPFL favorisent l'acquisition de terres par les communes qui les gardent en portefeuille puis créent des zones industrielo-commerciales au détriment des agriculteurs.

Il existe également une compétition entre maires pour acquérir du foncier et augmenter sa population.

Michel ARBEZ (AMAP Sud bassin d'Arcachon): 2 jeunes maraîchers ont été installés, mais l'accès au foncier et la sensibilisation des élus à l'Agriculture Paysanne ont été un problème. Le Conseil Général 33 louait des terres pour du pacage/fauchage, mais ne voulait pas y installer du maraîchage bio, alors qu'il y a 2 golfs (pollution, irrigation) sur cette zone.

Le foncier est vu comme un super livret d'épargne. On attend l'évolution du PLU et on vend (ou on loue) en terrain à bâtir. Même les communes ont de grosses réticences à signer des baux.

Autre problème: le labyrinthe de l'installation!

Un habitant de Libourne: en consultant les schémas de cohérence territoriale (**SCOT**) on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de terres en friches. Or le Conseil Général n'a pas de moyens de préemption pour pouvoir notamment installer sur ces terres.



Formation

Didier GUYOT (AGAP et CATA33 - Collectif pour l'Achat de Terres Agricoles) revient sur la formation agricole.

CATA33 a mené une réflexion sur l'absence de formation en agrobio. Il en a découlé le projet de créer une formation bio au lycée agricole de Blanquefort, à la rentrée 2010. En fait cela s'est traduit par 19 stagiaires en agriculture raisonnée !!! Or les terres de la ceinture verte de Bordeaux et l'eau des Jalles sont très polluées. Il faut changer la façon de produire.

Il y a de nombreux candidats à l'installation, mais pénurie de formations et de foncier. CATA33 c'est une excellente dynamique qui montre le pouvoir des citoyens, mais c'est une goutte d'eau dans le besoin d'installer des paysans bio.

AgroBio Périgord: dans le BPREA (brevet professionnel responsable d'exploitation agricole) il y a 6 mois de formation en bio (CFPPA) mais ça a été récupéré par la Chambre d'Agriculture qui minimise de plus en plus ce volet bio.

Dominique TECHER (AgroBio33):

l'enseignement doit s'autofinancer en partie et va trouver de l'argent auprès des groupes phytopharmaceutiques! Pour mesurer l'implication réelle des collectivités dans le financement de l'Agriculture Paysanne, il faut comparer avec les financements mis dans les infrastructures routières, ferroviaires... C'est ridicule! En terme de budget, combien de km de route représente le soutien à l'Agriculture Paysanne?!

Actions des collectivités

Un technicien (collectivité de Fume - 47): il y avait une volonté d'aider à la diversification des circuits commerciaux. 120 agriculteurs (hors monoculture) ont été invités à des réunions de travail. Seuls 30 ont répondu présent. Cela a dynamisé des conversions en bio et permis la création en 2011 d'un circuit commercial court.

Mais le foncier reste un frein, malgré la volonté de créer un EPFL. C'est compliqué et les moyens financiers manquent.

Le côté très positif est la création de rencontres et d'échanges.

Isabelle PASSICOS (animatrice du Pays des rives de Garonne - syndicat mixte de communautés de communes en sud Gironde):

Elus et habitants ont été invités à réfléchir sur le rôle du « Pays » (unité administrative présentant une certaine cohésion à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi) dans l'agriculture.

La 1ère question est la transmission: une étude a permis de recenser sur 54 communes 89 exploitations sans futur à l'horizon 2016.

Il faut également former les élus afin qu'ils connaissent tous les intervenants dans un dossier installation: safer, etc. Il faut leur apprendre comment travailler sur le volet agricole. C'est un gros travail d'animation.

Les collectivités sont mises en rapport avec des agriculteurs pour approvisionner leurs écoles par exemple.



La collectivité est un bon lieu d'échange pour que chacun connaisse le rôle des autres, faire circuler les informations que chacun détient et essayer de partager le travail.

Mais qui a l'autorité pour réunir tout le monde autour de la table?

Jean-Albert REIX (Elu de la Communauté de Communes (CC) du Grand Cahors, éleveur de chèvres): cette CC a créé une commission agriculture et ruralité, dans le but:

- de maîtriser le foncier
- de créer un partenariat entre CC, Conseil Général et Conseil Régional.

La région Midi-Pyrénées a ainsi alloué 28 millions d'euros sur 2007/2013 pour la transmission-installation.

- de faire travailler tout le monde ensemble (Chambres d'Agriculture, SAFER, ADASEA,...). En Limousin, le Conseil régional peut par exemple payer les droits de stockage des terres achetées et conservées par la SAFER, comme en Aquitaine désormais.

Un intervenant de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux, direction développement durable et environnement): 9 % du PLU de la CUB est en terres agricoles.

Il existe un partenariat avec la FRCIVAM pour aider à la création d'AMAP.

La CUB participe au conservatoire des races d'Aquitaine.

Il faut informer les différents services de la CUB qui n'envoient pas toujours l'agriculture comme une activité économique et qui ne voient le développement d'un territoire que par son industrialisation.

Josie RIFFAUD (CP33): il faut insister sur l'intérêt économique de l'agriculture et sur sa compatibilité avec l'environnement.

Engagement citoyen

Une éleveuse landaise sur une commune rurale de 1100 habitants, qui compte 3 agriculteurs dont 2 pluriactifs :

Les maires doivent chercher le soutien des consommateurs. Les citoyens doivent assister aux conseils municipaux pour mettre la pression sur les élus, être vigilants et jouer de tout leur poids.

Réponse de Michel Nivelles (CP33) : un maire peut favoriser l'émergence de collectifs, d'associations de citoyens-consommateurs qui veulent se saisir d'un sujet.

Christian CROUZET (Secrétaire Général de la Confédération Paysanne Aquitaine) : à quel échelon peut-on trouver l'espace démocratique pour réfléchir et agir ? Dans les Chambres d'Agriculture c'est impossible. Citoyens, consommateurs et environnementalistes en sont exclus. On y oppose agriculteurs et écologistes. Or, par exemple, en Lot et Garonne, l'Agriculture Paysanne permet le développement spontané de la tulipe agenaise sur les terres agricoles. C'est de la biodiversité cultivée.

La campagne entre dans la ville (jardins ouvriers et jardins municipaux) et les habitants des villes s'installent à la campagne, avec leurs exigences. Ils peuvent faire bouger les choses.

Divers

Sarah DUMIGRON (éleveuse de brebis viande sur la communauté de communes du Vallon d'Artoli). Un site d'intérêt écologique risquait de partir à l'agrandissement. Le projet de sa sauvegarde est cofinancé par le Conseil Général 33 (CG33). Il comprend pour une part mineure l'installation de petits producteurs. Le gros du projet est la « renaturation » par des entreprises privées à un coût exorbitant, ce qui pose la question de l'utilisation des fonds publics.

Le CG33 a beaucoup de foncier, notamment en zones naturelles sensibles, dont il souhaite exclure toute activité agricole où impose des conditions trop restrictives qui empêchent la viabilité du projet agricole.

Dominique BLANCHARD (conseillère municipale à Talence – CATA33) :

L'EPFL se finance aussi sur les impôts des citoyens.

Favoriser les centrales d'achat bio pénalise l'approvisionnement local. Une collectivité peut choisir de s'approvisionner en bio, mais elle ne peut légalement localiser son approvisionnement. C'est d'autant plus difficile si tous les produits bios, y compris ceux qui viennent de loin, sont disponibles dans une centrale d'achat, à des prix compétitifs. Il faut remettre de l'écolo, c'est-à-dire le local dans le bio : une production paysanne, localisée.

Jean-Pierre LEROY (CP33) : en 2010, en Gironde, il y a eu 58 installations d'agriculteurs sur 164 candidats. Les moyens sont très insuffisants pour installer un paysan, alors que ça coûte moins cher que de créer un poste industriel. En plus un paysan fait vivre tout le tissu social et économique d'une commune rurale.

C'est le travail de terrain qui fait avancer les choses. Il ne faut pas attendre que ça vienne d'en haut.

Et qu'en est-il d'une fiscalité qui permettrait d'apporter des ressources pour acquérir et sauvegarder du foncier agricole ? Il faut de toute façon revoir la fiscalité agricole, notamment pour les petites structures paysannes.

4 Conclusion de l'atelier

L'installation agricole est d'utilité publique. C'est aux élus d'inventer un cadre législatif pour cela, avec des lois sur l'impôt, le foncier...

Le Conseil Régional d'Aquitaine c'est un budget de 1 milliard 300 millions d'euros dont seulement 30 millions vont à l'agriculture.

Il y a là une sous évaluation de l'importance de l'agriculture tant au niveau de l'aménagement du territoire, que de la protection des ressources naturelles et du gisement d'emploi. L'agriculture de proximité est un facteur essentiel, mais complètement méconnu, de la vie durable et harmonieuse des territoires.



ATELIER D

La relocalisation des productions

Introduction et animation par **Fanny Labrousse**,
animatrice à la Confédération Paysanne de la Dordogne.

Aujourd'hui, nous entendons un peu partout les termes de « relocalisation des productions », de « circuits courts », de « vente directe », voir de « souveraineté alimentaire locale ».

Il tend à être admis par beaucoup de citoyens, de consommateurs et d'élus que les circuits de proximité constituent une voie d'avenir pour l'agriculture dans le développement rural.

La matinée se découpe en deux temps : un premier temps de réflexion et de construction d'arguments sur la question des circuits de proximité et un second temps de présentation d'expériences.

1 Construction d'argumentaires

Le principe de ce débat est simple. L'animatrice donne une proposition, les participants doivent se diviser en deux groupes. Ils se concertent par groupe afin de constituer des arguments. Le premier donne des arguments infirmant la proposition, le second des arguments affirmant la proposition. L'occasion pour les participants de se rendre compte que la problématique des circuits courts n'est pas si simple qu'elle y paraît.

L'agriculture de proximité est respectueuse de l'environnement.

OUI, parce que :

- L'agriculture de proximité augmente les contacts entre les producteurs et les consommateurs sur le plan local, elle limite donc les déplacements de marchandises.
- L'agriculture locale a un effet d'entraînement. En effet, en permettant le maintien de fermes nombreuses, et donc d'actifs nombreux, elle ouvre la voie au développement de petites entreprises de transformation directement liées à la production, mais aussi plus largement au maintien de terroirs ruraux vivants.
- L'agriculture locale respecte non seulement l'environnement en évitant de déplacer les marchandises, mais aussi par voie de conséquence en diminuant la quantité de produits importés. Le bénéfice écologique est donc double.



NON, parce que :

- L'agriculture de proximité ne crée pas nécessairement de synergie entre les producteurs ; le fait de se déplacer pour une production réduite peut être une aberration écologique.
- Le caractère local ne garantit pas le respect de l'environnement, entre autre concernant les méthodes de production (usage massif de produits phytosanitaires, d'engrais, etc.)
- L'agriculture locale n'est pas un gage de qualité, il n'existe aucune garantie pour le consommateur.

Les circuits courts sont la réponse à la globalisation de l'agriculture.

OUI, parce que :

- Les circuits courts en réseau sont le contraire du repli sur soi : ils permettent de mettre en lien des acteurs au niveau local tout en évitant aux produits de s'exporter à bas coûts et d'inonder les marchés du sud.
- Ils permettent aux consommateurs d'être plus proches du producteur et à l'agriculteur de mieux valoriser sa production. Ils sont les seuls à rééquilibrer la situation au niveau mondial en pratiquant des prix justes, à savoir des prix rémunérateurs. Les consommateurs sont plus aptes à accepter des prix plus élevés en circuits courts qu'en grande distribution.

NON, parce que :

- La diversification des territoires supprime la solidarité entre les régions. Elles deviennent autonomes et donc n'ont plus besoin les unes des autres.
- Les circuits courts ne sont pas à même de relever le défi alimentaire mondial et n'assurent pas la souveraineté alimentaire.

L'approvisionnement local est viable pour les paysans et avantageux pour les consommateurs.**OUI, parce que :**

- Les consommateurs qui s'engagent dans une démarche de consommation responsable en circuits courts profitent de prix avantageux au regard de la qualité des produits. Les prix sont également rémunérateurs pour le producteur. Cela n'est possible que par la suppression des intermédiaires.
- Les circuits courts possèdent toujours une part de contrainte organisationnelle, il est alors nécessaire de fonder ces circuits sur la solidarité entre producteurs et consommateurs.
- Il y a une prise de conscience par les consommateurs sur l'élaboration des prix agricoles.

NON, parce que :

- L'interface qui se joue en vente directe entre producteur et consommateur peut-être source de conflit car les consommateurs se permettent parfois des exigences incontrôlables pour le producteur.
- La localisation de fermes peut être une contrainte dans les circuits courts, du fait de l'isolement vis-à-vis des centres de distribution.
- Il est nécessaire de tenir compte de la densité de population. La relocalisation des productions n'est pas viable dans tous les territoires.

2 Interventions

Ce temps est consacré aux témoignages d'acteurs des circuits courts, producteurs et consommateurs. Ils permettent au public de mieux appréhender les expériences locales, leur mise en place, les opportunités qu'elles offrent mais aussi leurs limites.

Magasin de producteurs**Frédéric Fagette**

Eleveur de volailles en GAEC en Dordogne.

Il a participé à la mise en place d'un magasin de producteurs où il commercialise ses volailles. Il réalise aussi de la vente directe à sa ferme et dans des supérettes locales (30 % de la production).

Historique de la mise en place du magasin :

En 2007, Frédéric a perdu un client important ce qui l'a amené à entamer une réflexion sur de nouveaux débouchés

pour chercher un nouveau mode de distribution. La discussion avec des collègues paysans a débouché sur la constitution d'un magasin de producteurs. Les 9 producteurs initialement engagés dans la démarche se sont regroupés afin de pouvoir proposer un panel de produits diversifié aux clients. Dans un premier temps ils ont créé une association de paysans réunis autour d'un collège de neuf producteurs, afin de gérer et garantir la qualité des produits vendus. Ils ont en effet opté pour un fonctionnement collégial. Le premier collège est constitué des « membres fondateurs », le second des « producteurs associés », c'est-à-dire des paysans qui ne sont pas des membres fondateurs. Ce fonctionnement a été choisi afin d'être à même de garantir la philosophie du projet sur le long terme. Il est également proposé aux clients de s'impliquer dans l'élaboration du magasin.

L'investissement de départ a été de 7000€, en partie apporté et géré par une CUMA pour éviter un capital important à l'association. Les « associés » (membres fondateurs) ont apporté 200€ chacun.

Aujourd'hui, le magasin de 230 m² est situé en périphérie de Bergerac. Il réunit 40 adhérents paysans dont le lien principal est la pratique d'une agriculture extensive. 1/3 des produits du magasin sont labellisés agriculture biologique.

Le financement du fonctionnement du magasin est assuré avec 25 % maximum du prix de vente directe du produit. Le magasin constitue une sorte de marché permanent au sein duquel les producteurs doivent être présents de temps en temps et des dégustations de produits sont organisées avec les consommateurs.

Le seuil de rentabilité est aujourd'hui de 3600€ par semaine. Actuellement l'ensemble des ventes représente 4200€ par semaine avec 40 producteurs, ce qui permet l'embauche d'une vendeuse.

Les produits les plus vendus sont les produits frais : viande, légumes... Il existe donc des disparités entre les paysans en fonction de leur production. Certains réalisent une part importante de leur chiffre d'affaire par l'intermédiaire de la boutique.

Les produits frais sont en dépôt-vente, ce qui permet au collectif de ne pas avoir à subir de pertes importantes. En lien avec cette première démarche, un deuxième mode de vente est proposé aux producteurs pour écouler les produits frais non vendus, notamment vers les restaurants et les collectivités.



Les membres fondateurs tiennent à respecter les fondamentaux éthiques du magasin en proposant des produits de saison. Pour cela il est important de faire attention aux habitudes que les consommateurs ont acquises avec la grande distribution et donc de mettre en place une pédagogie adaptée, à destination des consommateurs.

Association de paniers, type AMAP

Maryse Maunory

Consommatrice, Trésorière de l'association « les paniers bio de la vallée », à St Astier (24)

Maryse Maunory a participé à la création de l'association « les paniers bio de la vallée » dans le canton de St Astier, impulsée en 2007 par un couple de consommateurs.

Le projet a été monté par un conseil d'administration composé de producteurs et de consommateurs, soit au total 15 personnes.

L'association est composée de 10 producteurs et d'une centaine de consommateurs adhérents.

Les paniers sont composés de viande, de légumes et de fruits.

Les consommateurs doivent adhérer à la charte l'association et s'engager au minimum pour un panier par mois. Les commandes se font en fin de mois pour le mois suivant. Les producteurs se sont engagés à livrer au mois 2 fois par mois. Ils sont présents une fois par mois aux distributions et proposent des visites de leur ferme.

L'association est organisée avec des responsables par « filières ». Les informations entre paysans et adhérents sont transmises par mail.

Un catalogue des produits avec les producteurs concernés a été créé et il est présenté sur les marchés par les producteurs.

Les membres de l'association ont remarqué des disparités d'appréciation entre les producteurs et les consommateurs sur la qualité des produits, les uns et les autres ne mettent pas les mêmes critères derrière le mot « qualité ». Il apparaît que le niveau de prise de conscience de la part des consommateurs est plus important dans ce type de circuit de commercialisation. Ils doivent être partie prenante de la démarche et ne pas faire partie du projet uniquement pour l'acte de consommation.

Amélie Cosse

Paysanne, jeune installée, commercialise ses légumes dans une association de paniers.

Maraîchère au nord de la Dordogne depuis 1 an, Amélie Cosse fournit un groupe de 40 consommateurs une fois par semaine. Pour l'instant, elle assure les livraisons d'avril à novembre mais pense dès l'an prochain être en mesure de livrer tout au long de l'année.

Pour elle, c'est un système de vente confortable avec une garantie, même si elle appréhende le fait de manquer de légumes et de ne pas être en mesure de répondre à la

demande de ses clients.

La vente directe sur les marchés ou à la ferme ne correspond pas à tous les producteurs. En effet, le volet relation avec les clients ne plaît pas à la productrice. Le fait de livrer une association lui permet de connaître les clients, d'avoir une relation privilégiée avec eux, qui va bien au delà de la simple relation producteur/consommateur et avec laquelle elle se sent plus à l'aise. La distribution est facilitée dans ce cadre puisque la livraison se fait une fois par semaine, ce qui facilite l'organisation et lui assure une vente même en année de démarrage. L'engagement dans ce type de démarche et de partenariat paysan/citoyen-consommateur facilite l'installation de jeunes producteurs.

Amélie Cosse note cependant qu'il faut mettre des limites sur le principe de solidarité entre consommateurs et producteurs. Ces derniers doivent être responsables de leur production et ne pas abuser de la confiance des consommateurs. Les consommateurs constituent un réel soutien pour les paysans et la relation de confiance se construit dans le temps. Elle doit aller dans les deux sens.

3 Conclusion

La relocalisation des productions ne peut être une bouée de sauvetage pour une agriculture en crise. Bien au contraire, cette orientation doit être appréhendée comme un champ d'investigation propre. L'implication forte des producteurs demande à être soutenue par des actions publiques en direction de certains investissements spécifiques.

Opportunités et difficultés ont été largement approfondies dans cet atelier. Le facteur réussite repose sur un échange constructif, transparent et permanent avec le consommateur.



TABLE



Benoît D

(rédacteur à Campagnes Solidaires, mensuel de la C
Après lecture des comptes-rendus succincts des 4 ateliersJean-François
LECLANCHEdocteur en économie rurale :
L'utilité économique des petites fermes.Silv
PEREZ-Véconomiste et sociol
obstacles au développ
PaysaJean-François
LECLANCHE

Docteur en Économie Rurale

L'utilité économique des petites fermes

La réponse à cette question est faite dans le champ précis et restreint de l'économiste et mériterait donc d'être complétée par des sociologues, des philosophes..., s'inscrivant alors dans un débat plus large sur les valeurs.

Qu'est-ce qu'une petite ferme ?

Economiquement parlant c'est une exploitation 20 UDE ou 40 UDE (Unité de Dimensionnement Economique = sorte d'étalon de mesure pour comparer la dimension économique d'exploitations aux productions très différentes).

Cela représente le 1/3 ou le 1/4 des exploitations en France.

Comment définir l'utilité ?

Avec les outils de l'économie « pure » on se pose plutôt la question de la viabilité monétaire de l'exploitation.

Dans les statistiques agricoles (le RICA notamment = Réseau d'Information Comptable Agricole), les petites exploitations dégagent en moyenne des revenus nettement inférieurs aux grandes. Bernard Delord (Chercheur en économie et sociologie rurale à l'INRA de Montpellier - rapport 2005) : les revenus tels que calculés précédemment comprennent les aides, notamment européennes. Si on retire ces subventions, les grandes exploitations sont aussi peu viables que les petites.

Selon Bernard Delord il y a peu d'économie d'échelle dans le domaine agricole, c'est-à-dire que la taille n'induit pas la viabilité. Ce sont les subventions qui induisent cette viabilité économique et elles sont prioritairement distribuées aux grandes exploitations.

Les économistes purs basent donc leurs raisonnements sur des chiffres faussés.

Autre biais du raisonnement : on raisonne en moyenne.

Lors d'études réalisées sur le terrain, sur les résultats écono-

RONDE



DU CASSE

Confédération Paysanne) introduit cette table ronde. Vers du matin il présente les 3 intervenants de l'après-midi :

via VITORIA

Colloque: Quels sont les enjeux de l'Agriculture Paysanne ?

Serge MORIN

paysan, Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes :
Les corrections politiques pour développer l'Agriculture Paysanne.

miques d'exploitations en circuits courts en Rhône-Alpes ou des petites et moyennes exploitations laitières en Bretagne et en Normandie, on s'aperçoit que des exploitations qui ont la même taille économique ont des résultats économiques complètement différents. La situation est donc extrêmement contrastée (de revenu nul à revenu dégagé de l'ordre de 15 000 à 20 000€). Donc avec les outils économiques purs on ne peut pas dire qu'une petite exploitation n'est pas viable par définition, étant donné les biais dans le mode calcul. C'est la notion de **SMI** (Surface Minimum d'Installation) qui symbolise ce « dogme » selon lequel c'est la taille qui fait le revenu. Cette notion n'a pas de légitimité scientifique. **Elle ne se justifie plus.**

Et si maintenant on élargit la réflexion au domaine social ?

Bernard Delord a fait une étude en partant de la question : « **Que se passerait-il en terme d'impact sur le budget européen si on supprimait les petites exploitations ?** »

Le transfert des quelques aides versées jusqu'alors à ces petites exploitations vers les plus grosses ne ferait pas augmenter beaucoup le revenu de ces dernières. Par contre il y

aurait destruction massive d'emplois.

Dans une situation sociale avec un fort taux de chômage, il y a toute légitimité à favoriser le développement d'une agriculture qui utilise massivement de la main d'œuvre et moins de capital. Il y a un arbitrage à faire entre le capital et le travail. Lorsque la main d'œuvre manque, comme ce fut le cas dans les années 60/70, on peut trouver légitime d'aider les exploitations qui utilisent peu de main d'œuvre. Mais aujourd'hui les données ont complètement changé et à l'échelle planétaire l'abondance de main d'œuvre est encore plus criante. De plus, cette main d'œuvre rurale fait vivre le territoire dans lequel elle vit et travaille.

Il y a donc un intérêt social indéniable à défendre les petites exploitations.

On peut élargir cette notion de viabilité à la dimension plus large de durabilité.

En plus de la viabilité économique, on peut attendre, à minima, d'une exploitation qu'elle ne dégrade pas la sphère sociale et environnementale dans laquelle elle s'inscrit.

Est-ce qu'une petite exploitation peut s'inscrire dans le chemin

qui la conduit vers une plus grande durabilité? Vers une meilleure prise en compte des sphères environnementales et sociales? En se fondant sur les travaux réalisés au sein de l'ADEAR (association pour le développement de l'emploi agricole et rural) avec la Charte de l'Agriculture Paysanne, dont la méthodologie est tout à fait rigoureuse sur le plan scientifique, la réponse est oui.

Il y a des petits exploitants qui sont particulièrement innovants, créatifs et qui trouvent des solutions prenant en compte la reproduction du milieu naturel et l'impact de l'exploitation sur le plan environnemental et social.



aussi des situations remarquables avec des systèmes innovants, étonnants, que l'on ferait bien de mieux étudier.

Nous sommes à un tournant de notre modèle de développement: les ressources naturelles deviennent de plus en plus rares, le coût de l'énergie augmente, la population mondiale explose (on va passer de 6 à 9 milliards). Il est peut-être temps de mobiliser un principe de précaution et d'appuyer désormais toutes les formes d'agriculture.

Je ne vais pas vous faire un plaidoyer pour défendre spécifiquement les petites exploitations, mais plutôt un plaidoyer pour déjà cesser de les discriminer et réorienter les politiques publiques au nom

d'un principe de précaution. On ne sait pas de quoi demain sera fait. L'explosion des coûts de l'énergie va certainement bouleverser l'agriculture. Il serait bon de maintenir et d'aider tous les agriculteurs dans leur pluralité et leur richesse. Les petits agriculteurs ont des choses à nous apprendre.

Conclusion:

L'agriculture est plurielle et diverse. Il y a une extraordinaire hétérogénéité de cas et de situations au sein de la petite agriculture. Donc parler de la petite exploitation standard et moyenne a peu de sens. Il y a des situations difficiles mais

Questions / Réponses

Pascal Bourgois, militant associatif et politique: quel est le point de vue de la Confédération Paysanne sur le développement des agromatériaux pour la construction? Pour les sous-produits comme la paille, il n'y a pas de problème a priori. Qu'en est-il pour du chanvre, très intéressant, mais dont la culture entre en compétition avec des cultures alimentaires?

J.F. Leclanche: le modèle d'habitation avec à chaque Français sa maison et son jardin n'est pas généralisable. Les collectivités ont comme enjeu de redensifier les centres urbains et derrière de protéger les terres agricoles. Il faut être économe et frugal dans la « consommation » des terres agricoles et dans la consommation en général.

Michel Arbez, consommateur, amap Sud Bassin d'Arcahon: quelles sont les chances de l'agriculture paysanne dans la nouvelle PAC?

J.F. Leclanche: dans la PAC actuelle le premier pilier est toujours dominant or il favorise le modèle dominant. Le modèle dominant ce sont des exploitations spécialisées, mécanisées qui produisent des produits standardisés. Elles utilisent beaucoup de capital donc elles s'endettent. Elles sont intégrées dans une filière ouverte à la concurrence internationale. Elles utilisent des intrants chimiques et utilisent massivement les ressources naturelles. Elles sont engagées dans un processus de course à l'agrandissement. Toute la politique agricole actuelle est construite pour favoriser l'essor de ce modèle dominant, au niveau européen comme au niveau national.

Dans le cadre existant, le basculement des aides vers le second pilier pourrait être une solution relativement facile à mettre en œuvre et la PAC serait ainsi moins discriminante pour les petites exploitations. Mais avec plus d'ambition il faut réfléchir à une refonte des politiques agricoles pour

donner plus de chance à l'agriculture paysanne.

Christian Crouzet, paysan en Lot-et-Garonne, pour Jean-François Leclanche: la petite ferme est une dimension attractive pour les nouveaux installés, mais ils se retrouvent la plupart du temps avec le statut de cotisant solidaire. Avez-vous travaillé sur le statut du nouvel installé?

J.F. Leclanche: la solidarité nationale c'est permettre au moins bien nantis de profiter de la manne nationale. Or en agriculture c'est l'inverse: les plus petits cotisent et ne touchent rien. Or la taille ne doit pas être un facteur discriminant pour une exploitation agricole.

Corinne Benand, ingénieur écologue: cela fait au moins 20 ans qu'on s'est aperçu, de façon empirique ou scientifique, des limites du système agricole dominant. Aujourd'hui il y a urgence à changer. Comment rassembler toutes nos compétences pour aller dans ce sens?

J.F. Leclanche: plus globalement c'est notre modèle de développement actuel qui ne va pas. Dire aujourd'hui qu'il est en crise, c'est tenter de le rafistoler pour qu'il dure encore. Ce modèle va subir de profondes mutations mais on fait tout pour qu'elles soient repoussées le plus loin possible. Le développement se fait actuellement contre les hommes et contre la nature. Quel système humain peut vivre avec un capital naturel qui se détériore? Aucun. Donc il faut inventer des systèmes qui respectent un impératif: permettre au capital naturel de se reproduire dans le temps. Une frange de la petite paysannerie est très innovante et c'est en créant des réseaux d'échanges d'expériences et autres, en créant une dynamique collective que nous irons dans le bon sens. Il faut croire en « l'effet papillon ». Dans l'histoire des sociétés il y a, à un moment une étincelle qui fait basculer un système que l'on croyait solide.

Silvia PEREZ-VITORIA

Economiste et sociologue

Quels sont les obstacles au développement de l'Agriculture Paysanne ?

Comment a-t-on fait pour détruire les agricultures paysannes ?

Elles étaient encore majoritaires il n'y a pas si longtemps dans notre pays (et le sont toujours dans de nombreux pays du monde). Leur disparition s'est accélérée après la seconde guerre mondiale et en plus elles se sont retrouvées considérablement dévalorisées par rapport à un modèle qui s'est présenté comme le modèle dominant, performant, rentable, nourrissant toute l'humanité.

Sans refaire l'histoire de l'agriculture, il faut se rappeler qu'il y a eu plusieurs vagues de modernisation et que le processus qui conduit à ces éliminations est éminemment destructeur. Il détruit l'environnement, puisqu'au cours du 20^{ème} siècle les trois quarts de la biodiversité cultivée ont disparu ; il utilise 70 % de l'eau consommée, polluée, dégrade les sols..., mais aussi ne nourrit pas l'humanité puisqu'un milliard de gens ne mangent pas à leur faim et un autre milliard souffrent de malnutrition. Ce modèle est d'ailleurs aujourd'hui reconnu comme posant problème.

Il y a des variations selon les agronomes et les politiques sur les problèmes que pose ce modèle.

Certains pensent qu'il faut encore aller plus loin. Mais les limites environnementales sont là et les limites sociales aussi. La destruction massive des emplois agricoles et ruraux se traduit en bidonvilles dans les pays du sud. On est donc obligé de reconnaître les limites, mais ce n'est pas pour autant que l'on va reconnaître les agricultures paysannes.



Pourquoi reconnaître les agricultures paysannes ?

Deux rapports récents ont reconnu les agricultures paysannes comme les seules capables d'assurer des milieux naturels viables, de nourrir l'humanité et de fournir du travail en nombre.

- 2007, rapport de la conférence internationale des Nations Unis sur l'Agriculture Biologique et la sécurité alimentaire (FAO), qui fait un constat accablant du modèle dominant et qui montre, preuves à l'appui, que d'autres systèmes de production peuvent répondre aux enjeux

évoqués. Si toute l'agriculture mondiale était en système paysan et bio, chaque habitant aurait à manger entre 2500 et 4200 calories par jour. Et pourtant même la FAO n'assume pas ses résultats, obtenus par des travaux d'experts clairs et concrets, qui ont travaillé pendant longtemps sur le terrain. Le porte-parole FAO a déclaré que la conférence avait bien eu lieu au sein de la FAO mais que celle-ci considérait au final que cette démarche n'était pas un moyen de nourrir l'humanité.

- 2008, rapport de l'IAASTD (International Assessment of Agricultural knowledge, Science and Technology for Development) avec constat accablant sur le modèle industriel et revalorisation des agricultures paysannes. Ce rapport s'est passé dans un cadre mis en place par la Banque mondiale. Des grandes firmes étaient parties prenantes (Monsanto, Syngenta,...).

Elles ont quitté l'équipe de travail car il y avait remise en cause des OGM.

L'hypothèse dominante veut que l'évolution de l'agriculture se soit faite progressivement par modernisation des petites fermes. Mon hypothèse est qu'il y a eu une véritable rupture.

Le passage à l'agriculture industrielle n'est pas le fait d'une évolution « normale ». Les fondamentaux ne sont pas du tout les mêmes dans l'agriculture paysanne et dans l'agriculture industrielle (cf livres de Silvia Pérez-Vitoria). Ce sont ses fondamentaux qui ont permis à l'agriculture paysanne de résister malgré tout et de se maintenir dans le temps.

Sur le plan politique, ce qui est très intéressant c'est que depuis une vingtaine d'années il y a une série de mouvements sociaux paysans qui se sont développés à travers le monde (Via Campesina,...), qui se revendiquent de ces agricultures paysannes et de ses fondamentaux et qui sont en train d'ouvrir des territoires à ces agricultures paysannes. Au-delà de la reconnaissance théorique il est important que des forces sociales les portent et les mettent en place.



Quels sont les points où se joue l'enjeu entre une agriculture industrielle et une agriculture paysanne ?

Il n'y a pas la place pour ces 2 modèles d'agriculture. En effet si on considère que l'agriculture industrielle est un processus de destruction, alors il faut l'arrêter. Il y a compétition entre ces 2 modèles et il y a un véritable enjeu de société à choisir sur lequel on veut être, surtout dans nos sociétés dites développées.

Les pays en voie de développement ont une paysannerie beaucoup plus vivante et active, mais le développement est encore synonyme de diminution de cette masse paysanne. C'est ce qui s'est passé récemment lorsque la Roumanie et la Pologne sont entrées dans l'Union Européenne. Alors que 20 % de leur population active était encore agricole, on leur a dit que ce n'était pas viable économiquement, pas rentable. Cette logique de destruction des agricultures paysannes est donc toujours à l'œuvre.

En France, tous les mécanismes et les organismes qui ont conduit à la disparition de la paysannerie sont toujours là : SAFER, DDTM, écoles d'ingénieurs agronomes, ministère de l'agriculture, chambres d'agriculture, enseignement donné dans les lycées agricoles, idée qu'un territoire n'est viable que s'il a des autoroutes, des TGV, des usines,... Il faut faire changer les mentalités sur ce point : un territoire ce n'est pas forcément ça.

Dans une situation où les limites de l'industrialisation sont atteintes, il faut reconsidérer la façon dont on occupe les territoires et l'agriculture est en première ligne, déjà pour la simple raison que nous mangeons tous les jours et que c'est bien plus important que n'importe quelle autre activité.

La question de la terre :

il y a des phénomènes spectaculaires de concentration des terres par des grands propriétaires, d'accaparement de terres par des firmes et des fonds de pension.

En France c'est très compliqué d'accéder au foncier pour s'installer, d'acquérir une ferme qui a des millions d'euros de capi-



taux. Il n'y a pas de mécanisme qui permette très facilement d'installer une agriculture paysanne sur des terres. La réforme agraire ne concerne pas que les pays du Sud. On doit s'interroger lorsque de très bonnes terres, comme la Beauce par exemple, sont en train d'être détruites par des pratiques dont on connaît bien aujourd'hui les limites agronomiques. Il apparaît vital de mettre au point des veilles sur les territoires pour maintenir les terres agricoles avec des projets agricoles qui assurent leur pérennité. Il y a vraiment compétition entre les 2 modèles d'agriculture sur le foncier.

Ex. du Brésil : il y a 2 ministères de l'agriculture. L'un favorise les grandes exploitations qui exportent du soja, ... L'autre, le ministère du développement agricole, va essayer de favoriser les petits exploitants.

Plus la terre sera dégradée par des pratiques intensives, plus les enjeux sur le foncier seront importants. Les fonds de placement analysent d'ailleurs très bien cela en décrivant la rareté et donc la hausse du prix des terres agricoles dues à leur destruction massive par tout un tas de processus pas uniquement agricoles, ce qui en fait un placement rentable.

La biodiversité et les semences :

les semences sont le dernier maillon de l'autonomie paysanne. Les seuls qui contribuent vraiment à préserver la biodiversité cultivée, mais aussi sauvage, ce sont les réseaux de semences. Car on ne peut préserver la biodiversité en la conservant dans un glacier en Norvège, surtout lorsque ce projet est financé par les grandes firmes qui ont-elles mêmes contribué à la destruction de la biodiversité.

Il y a un enjeu très important sur la biodiversité, les OGM, l'autonomie en matière de semences. C'est une course entre une agriculture industrielle qui homogénéise, qui détruit, qui met en place des brevets sur le vivant et une agriculture paysanne qui essaie de maintenir une grande diversité de variétés, de semences, de races...

Ce point est d'autant plus capital que pour s'adapter au changement climatique il faut de la biodiversité.

Les connaissances et les savoirs :

la tentative de destruction de l'agriculture paysanne est passée par la dévalorisation de savoirs et des connaissances des paysans au profit d'un savoir à prétention universaliste, scientifique, dont on voit les limites dès qu'il sort des laboratoires et qui a engendré certaines catastrophes dans les pays du Sud.

Or les savoirs et connaissances ancestraux sont des enjeux très importants pour le futur, pour répondre à toute une série de problèmes auxquels on est en train de se heurter. Il y a de plus en plus de lieux d'échanges de ces savoirs paysans ainsi que la mise en place de lieux d'enseignement. Via Campesina a déjà créé plusieurs écoles d'agriculture paysanne dans des pays du Sud. Il y a une tentative de faire une université rurale en Espagne.

Mais il y a d'abord un gros travail de récupération des savoirs dans des campagnes reculées, puis d'expérimentation sur le terrain. Il faut être vigilant car face à la crise actuelle

de l'agriculture industrielle, les notions d'agroécologie sont immédiatement récupérées par un certain nombre d'agronomes qui vont les transformer en agriculture écologiquement intensive, qui confondent agroécologie et révolution verte,... et qui la vident ainsi de son sens social, politique,... Il est important de ne pas se laisser piéger par un discours qui prétend faire autre chose en faisant toujours la même chose!

L'enjeu des échanges :

la libéralisation des échanges a touché tardivement le secteur de l'agriculture mais a été un coup très dur pour toutes les petites agricultures paysannes qui se sont retrouvées en compétition avec des systèmes produisant à très bas prix. C'est une compétition totalement inégale puisque les uns sont subventionnés et les autres pas; l'accès à des moyens de stockage, de transport... sont très inégaux.

Une réponse consiste au niveau local à réduire les circuits d'acheminement et à moins dépendre de la grande distribution.

Ex. de l'association « Marchés Paysans » en Suisse Romande, qui existe depuis une douzaine d'années et dont l'objectif est de n'avoir aucun habitant à plus de 3km d'un lieu de vente directe (marché, vente à la ferme, panier...). Elle a mis en difficulté les 2 principales enseignes de grande distribution de la région. Pendant la crise laitière cette association a contacté les producteurs en difficulté, leur a montré les dangers de la monoculture et de la dépendance au marché et leur a fait une proposition: qu'ils se lancent sur 1 à 2 hectares dans la production maraîchère qui serait commercialisée dans le réseau. Plusieurs producteurs ont accepté et ont pu surmonter la crise.

Face à un système qui semble imbattable il existe des solutions, collectives.

Plus globalement, la souveraineté alimentaire :

elle peut se penser à l'échelle d'un pays, mais aussi d'une région. Il s'agit d'essayer de produire au maximum ce que l'on peut produire et d'échanger ses excédents de production contre ce que l'on ne peut pas produire.

La prolétarianisation :

c'est un phénomène qui consiste à transformer les petits paysans en ouvriers sur leurs propres terres et qui touche actuellement surtout les pays du Sud et de l'Est. Cas de la Roumanie: 20 000 femmes vont travailler tous les ans en Andalousie dans les cultures de fraises. Leurs terres en Roumanie deviennent petit à petit non viables, aucun moyen ne leur est donné et elles finissent par se retrouver ouvrières sur ces terres qui ont été rachetées par des grands groupes. Nous sommes dans une période très intéressante où des forces sociales essaient de gagner des territoires. C'est le devoir des élus, des scientifiques, des enseignants, des médias, d'appuyer ce mouvement par tous les moyens dont ils disposent et de le faire connaître.



Questions / Réponses

Pascal Bourgois, militant associatif et politique: quel est le point de vue de la Confédération Paysanne sur le développement des agromatériaux pour la construction? Pour les sous-produits comme la paille, il n'y a pas de problème a priori. Qu'en est-il pour du chanvre, très intéressant, mais dont la culture entre en compétition avec des cultures alimentaires?

S. Pérez-Vitoria: je donne l'exemple, sans savoir quelles vont être les suites, d'une occupation de terres à Dijon qui a permis l'installation de maraîchers et le maintien de ces terres en production agricole.

Corinne Benand, ingénieur écologue: cela fait au moins 20 ans qu'on s'est aperçu, de façon empirique ou scientifique, des limites du système agricole dominant.

Aujourd'hui il y a urgence à changer. Comment rassembler toutes nos compétences pour aller dans ce sens?

S. Pérez-Vitoria: selon moi le changement viendra du bas. Je n'attends rien du haut, même si je pense qu'il faut aussi se battre à ce niveau-là. Il y a tout un tas d'initiatives partout, y compris ici et même s'il y a un manque de coordination, cela mite le terrain.

Se développe petit à petit sur le terrain et dans les esprits des territoires libérés du modèle agro-industriel et qui proposent aux gens d'autres façons de se nourrir, de vivre, de cultiver la terre...

Bien sûr, le rapport de force est complètement déséquilibré, mais nous sommes plus nombreux à l'échelle mondiale. Des espaces sont en train d'être gagnés et c'est encourageant.

Serge MORIN

Paysan, Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes (élu depuis 7 ans; Président de la commission Eau - Littoral - Biodiversité)

Les corrections politiques pour développer l'Agriculture Paysanne

Serge Morin est aussi élu d'une petite commune de 550 habitants en zone périurbaine de Niort. Il y a 10 ans la commune ne possédait pas de foncier et était en retard de 250 logements sociaux au regard de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). **Le Plan d'Occupation des Sols (POS) a été revu avec volonté de lutter contre l'étalement urbain et un PLU a été créé avec approche environnementale de l'urbanisme.**

Un prix du foncier a été fixé (10€/m² non viabilisé). Un opérateur immobilier doit respecter ce prix et prévoir 30% de logement social, sinon il y a préemption de la commune. Ceci a permis de maîtriser le prix du foncier viabilisé entre 75 et 80€/m² (contre 125/m² pour une commune voisine).

Il faut avoir le courage politique d'utiliser les textes qui permettent ce genre d'actions.

Tout le territoire de la région Poitou-Charentes est couvert par des « Pays »¹. Dans tous les pays il y a des conseils de développement et il faut faire pression pour que n'y soient pas représentés uniquement les Chambres d'agriculture, fnsea,... C'est là que se décide l'aménagement du territoire, au moins pour la partie concertation de la société civile.

Dès le début de son mandat, l'actuel Conseil Régional a signifié à la Chambre d'agriculture qu'elle n'aurait plus de financement étant donné que son projet politique agricole n'était pas le même que celui de la Région. Ce fut **une rupture forte et dure sur le terrain**. Au bout de 6 ans, la Chambre d'agriculture a présenté un plan d'action développement/formation pour diminuer l'usage des désherbants. La Région a accepté de financer à condition de choisir la moitié des exploitations retenues pour cette action.

Budget de la Région = 800 millions d'euros, surtout consacré aux lycées, TER,... Une fois ces compétences obligatoires réalisées, il ne reste que 10% du budget pour faire le reste. A peine 5 millions sont consacrés à la partie purement agricole (hors tourisme rural) alors que les diverses aides PAC pèsent 500 millions dans cette région et ne sont reversées qu'à environ 20% des agriculteurs.



Le budget qui était alloué aux Chambres d'agriculture,... a été orienté vers le réseau InPACT², né de la volonté de la Région de fédérer les acteurs de l'Agriculture Paysanne. 1,5 à 2 millions d'euros sont versés à ce réseau.

A chaque fois que la Région soutient financièrement une collectivité, elle commence par **clarifier les fondamentaux: problèmes du sol, de l'eau, de l'air, des déchets, de l'énergie; inciter à ce que ce soit géré en régie et services publics.**

La transparence doit être totale envers les citoyens.

Sur la partie purement agricole, la Région s'implique fortement dans le foncier.

Elle est devenue, moyennant finances, administratrice à la SAFER (siégeant au comité directeur et dans les comités techniques des 4 départements). Elle siège dans les CDOA. Il est arrivé que le Conseil régional saisisse le préfet de région et demande l'intervention du commissaire du gouvernement pour faire respecter des lois (préemption de zones humides à protéger plutôt qu'à mettre en culture intensive, installer au lieu d'agrandir...), sous peine de déposer une plainte au tribunal administratif.

La Région paie les frais financiers de stockage du foncier par la SAFER (650 ha financés en 6 ans). Des fermes sont restées en stock jusqu'à 4 ans, la Région refusant la rétrocession tant que la SAFER n'avait pas trouvé un projet d'installation. L'attribution ne peut se faire que si la Région est d'accord sur le choix du candidat à l'installation.

¹ Le pays est une catégorie administrative française d'aménagement à caractère géographique désignant un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement. Ce statut a été créé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite Loi Pasqua du 4 février 1995, modifié par la LOADDT, dite Loi Voynet du 25 juin 1999. Les pays sont de nouvelles circonscriptions territoriales qui ne sont ni des collectivités territoriales, ni des cantons, ni des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ils ne recoupent pas nécessairement les « pays » traditionnels. Produits d'une démarche volontaire et contractuelle des communes, ils ne couvrent qu'une petite partie du territoire français – extrait Wikipédia

² 7 membres: Accéa+ (Association de gestion et de comptabilité), Accueil Paysan, AFIPaR (Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux), ARDEAR (Association régionale de développement de l'Emploi Agricole et Rural), Agrobio, Terre de Liens, FR CIVAM, Solidarité Paysans.

Une difficulté majeure persiste : créer un « pool bancaire » entre les collectivités locales, Terre de Liens, l'investissement citoyen... pour éviter que les gens qui s'installent aient le foncier à charge.

Un bras de fer de 9 mois a eu lieu sur la nouvelle politique d'installation (le PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé). La Région a demandé à toutes les DDAF d'introduire dans le comité d'installation tous les syndicats reconnus juridiquement dans le département, présents à la Chambre d'agriculture ou non.

Lors des **négociations sur la partie agricole du Contrat de projet (anciennement Contrat de plan) avec l'Etat**, celui-ci favorisait les grands projets intensifs (gros matériel agricole, désherbage, Plan bâtiments,...). La Région Poitou-Charentes a mis en avant les projets qu'elle souhaitait, mais l'Etat ne voulait pas entendre parler. Le ministère de l'Agriculture a expliqué que les choix avaient été arbitrés à Paris avec l'apca, la fnsea... Finalement la Région a décidé de ne pas s'engager financièrement sur plusieurs points du contrat de projet et a favorisé le binage pour le volet désherbage, la construction bois pour le Plan bâtiments, l'herbage et le pâturage pour le volet culture, favorisant ainsi les éleveurs extensifs au lieu des céréaliers qui sont de plus en plus nombreux dans cette région.

L'eau :

Mise en place de commissions locales de l'eau par bassin versant avec fonctionnement en séances publiques. La Région est également présente dans les Agences de l'eau à Orléans et Toulouse, en particulier sur le sujet de l'irrigation. Le nombre de captages d'eau potable est passé de 500 à 80. Les autres ont été fermés à cause de leurs taux élevés en pesticides ou nitrates.

Dans le cadre des Mesures agri-environnementales (mesure européennes MAE, venues après les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) la Région a essayé de négocier des « MAE territoriales eau potable » dans les bassins versants ciblés avec des contentieux « eau potable ». L'idée est de faire signer des conventions directement entre les producteurs bio et l'Agence de l'eau concernée, sans passer par les Chambres d'agriculture et les CDOA. Des conventions ont été signées en Pays de Loire et Poitou-Charentes avec l'agence d'Orléans. Le but est d'éviter le filtre systématique des CDOA pour l'attribution des enveloppes des MAE Natura 2000, Bassins versants,... Mais l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) a mis son veto au niveau national au développement de ce type de conventions.

Recherche/développement/formation :

Dans les 2 stations INRA de la Région, seules les recherches sur l'élevage sont financées par la Région et non celles sur les céréales. L'INRA a été doté récemment de 2 bâtiments neufs pour les vaches laitières et les chèvres. La Région a voulu que pour chacun 2 ateliers soient bien séparés : un en élevage extensif et un en élevage hors sol.

Lycées agricoles : avec difficulté la Région est arrivée à prendre la présidence de tous les conseils d'administration des lycées

agricoles pour être à la source de l'information et éviter que le proviseur ne décide seul avec son équipe, ceux-ci étant salariés du ministère de l'agriculture. La région est propriétaire des bâtiments et des fermes et voudrait que toutes les formes d'agriculture y soient pratiquées pour bien montrer aux élèves les différences, la faisabilité...

Demain avec la réforme territoriale quelles compétences vont avoir les différentes collectivités territoriales, notamment en terme de politique agricole ?

Actuellement c'est assez peu défini. Depuis le début de son mandat il y a 6 ans, l'actuel Conseil régional a cessé d'aller à l'ARF (Association des Régions de France) car ce ne sont pas les mêmes valeurs qui y sont débattues. C'est le cas par exemple de l'ostréiculture, avec la Bretagne qui met en avant les huîtres triploïdes et les éclosiers d'huîtres sélectionnées. Poitou-Charentes a donc refusé catégoriquement de participer au financement du programme national accompagné par les régions.

Les régions Poitou-Charentes, Basse Normandie et Bretagne se sont réunies pour aller porter des propositions directement à la Commission Européenne, en tant que groupe de régions, sans passer par l'ARF ni l'Etat.



Politiques rurales :

Dans le cadre des Contrats régionaux de développement durable (anciens contrats de territoire) la Région investit 15€/habitant en orientant les dépenses sur la culture et le sport, et au niveau agricole sur la diversification en circuit court et le tourisme, sur la sauvegarde de la biodiversité et des paysages, sur les énergies avec la règle 3x20 (20 % d'économies d'énergie, 20 % d'énergie bois et 20 % d'éolien ou de solaire). Pour se donner de la souplesse par rapport à l'Etat, la Région essaie de développer les appels à projets. Dans le fonctionnement classique d'une collectivité, on peut très vite être bloqué par la réglementation, les textes,... L'appel à projet est un outil efficace mais sa contrainte majeure est le délai : il faut 6 mois entre l'appel et le bouclage du projet. Donc c'est très court. Par contre son champ d'application est très diversifié. Ça a été fait pour les magasins fermiers, les petits ateliers de transformation collectifs,... C'est plus dur pour réaliser des commerces de proximité. La réflexion actuelle porte sur la possibilité d'appel d'offre mutualisé entre

plusieurs petites collectivités et liant le bio, le durable et la proximité. Ceci pour faire barrage aux grands groupes de distribution bio, réactifs et efficaces, qui proposent des produits bio venant souvent de loin. Mais c'est juridiquement difficile.

Transparence:

Les 55 conseillers régionaux sont membres de la commission permanente qui se réunit tous les mois, toujours en séance publique. Toutes les délibérations de dépenses ou de programmes sont sur le site internet 3 jours avant d'être votées.

Agroalimentaire:

Il y a des discordances avec les régions voisines de Bretagne et Pays de Loire qui sont très axées sur le développement de l'agroalimentaire. La région Poitou-Charentes finance peu ce secteur. Pour les abattoirs elle ne finance que ceux qui réservent des jours aux producteurs bio et à ceux qui commercialisent en circuits courts.

Crise laitière:

La Région se demande comment sortir de ce système de quotas verrouillés par la profession et de laiteries à la botte de la profession. La Région a voulu acheter une laiterie et mettre les producteurs autour de la table afin qu'ils s'organisent vis-à-vis de ce nouvel outil. Mais c'est JP Raffarin qui est Président de l'interprofession des producteurs de lait et des laiteries et chaque fois qu'une laiterie a des problèmes, elle est reprise par sa voisine. Ainsi la Région n'a pas encore eu l'opportunité d'en acquérir une.

Autres joutes politiques:

Congrès de la fnsea: il a eu lieu au Futuroscope de Poitiers il y a 1 an et demi. La Région a refusé de le financer.

Début février 2011 un congrès est organisé avec la fédération des Coop et l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International) avec comme intervenants Luc Guyau (ancien Président de la fnsea et de l'apca, actuel Président de la fao et inspecteur général de l'agriculture) et Stéphane Le Foll (député européen). Le choix de la région Poitou-Charentes pour un tel congrès est-il vraiment un hasard?



Questions / Réponses

D'où viennent cette volonté et ce courage politique en région Poitou-Charentes?

S. Morin: le programme politique a été bien clarifié avant les élections, puis son déroulement a été bien clarifié après. Les 35 élus de la majorité se réunissent une fois par semaine en présence de la Présidente. Ça permet de valider des choses et de clarifier les positions et les objectifs qui sont ensuite portés par chaque élu. Le but n'est pas de faire des faveurs à l'opposition. La lutte a été dure avec le CESER (Comité Economique, Social et Environnemental Régional) et sa tendance medef/fnsea. Le dialogue a été rompu pendant plusieurs années. Ensuite de nombreux forums participatifs sont organisés pour rencontrer, expliquer et solliciter la population. Tous les ans un forum sur la qualité de l'eau tourne sur les 4 départements. 20 % des communes ont signé une charte « ma commune sans pesticide ».

La Région a cofinancé les films de Marie-Monique Robin (« Notre poison quotidien ») Jean-Paul Jaud (« Nos enfants nous accuseront ») et organise des projections dans ses 4 départements. L'opposition en face sait riposter: le nouveau Pdt du port de la Rochelle, Xavier Beulin, est devenu l'actuel Pdt de la fnsea et a notamment pour objectif le développement de la filière agroénergie-oléoprotéagineux et les importations de soja. Dans le domaine de l'eau

et aménagement des territoires, la Région a compétence pour se prononcer sur les SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire: aménagement du territoire, déplacements, zones constructibles ou non...

C'est au-dessus des PLU et des POS). Chaque fois qu'une collectivité en crée un, un délégué régional est missionné pour suivre sa création et un avis est rendu en séance publique. Il est arrivé que la Région rende un avis défavorable. La Région connaît régulièrement des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Elle a financé la création d'un collectif régional sur l'eau, qui regroupe des associations, les pêcheurs et les environnementalistes. Elle lui a confié comme mission le suivi de toutes les enquêtes publiques et le suivi de la Police de l'eau. Ce comité a attaqué plusieurs fois des Préfets au tribunal administratif pour non respect de la loi sur l'eau et ceux-ci ont été condamnés.

Une consommatrice: la campagne « le Bio dans les assiettes, dans les cantines » a mobilisé beaucoup de structures, d'associations, d'énergies et a abouti à des mesures. Ne faut-il pas faire la même chose pour imposer la production locale?

S. Morin: imposer c'est difficile, mais en Poitou-Charentes il existe un syndicat mixte entre région et départements et/

ou agglomération qui monte des dossiers d'appels d'offres qui lient qualité et proximité des approvisionnements alimentaires. L'aspect proximité est traité en s'appuyant sur ce qui est dit dans le Grenelle, qui est une loi, sur la limitation des rejets de carbone... Est-ce que cette démarche qui va faire l'objet d'attaques par la concurrence?

En Poitou-Charentes il a fallu traiter en plus la capacité des cantines à travailler des produits frais ou peu transformés. Bien souvent la cuisine ne sert qu'à décongeler ou réchauffer des produits réfrigérés! Le Gers a beaucoup travaillé sur le sujet « du bio dans les cantines » et se bat contre les OGM à l'échelon européen, sans le soutien de l'ARF. Il faut soutenir ces luttes.

Pascal Bourgois, militant associatif et politique: quel est le point de vue de la Confédération Paysanne sur le développement des agromatériaux pour la construction? Pour les sous-produits comme la paille, il n'y a pas de problème a priori. Qu'en est-il pour du chanvre, très intéressant, mais dont la culture entre en compétition avec des cultures alimentaires?

S. Morin: une trentaine de paysans de Poitou-Charentes, organisés en coop, cultivent du chanvre pour l'isolation, pour des artisans locaux. C'est une culture qui est intéressante dans leur assolement mais qui a demandé plusieurs années d'essais pour trouver le moyen de récolter correctement.

En Vendée la démarche a été faite sur plusieurs centaines d'hectares avec une grosse usine et une forte mécanisation. Mais est-ce que la valeur ajoutée va profiter à la région ou bien est-ce que c'est le groupe privé qui va s'enrichir? C'est toujours le problème quand de l'argent public est investi.

Plus globalement la question est: est-ce qu'avec nos sols nous avons la possibilité de nourrir la population européenne, de fournir des stocks pour pallier les crises mondiales et en plus de faire des productions non alimentaires? La Région Poitou-Charentes a toujours affirmé que son rôle n'était pas de nourrir la planète. Chaque continent doit faire ses productions vivrières et chaque pays a le droit de déterminer sa politique alimentaire, démocratiquement et indépendamment des spéculations.

Jean-Albert Reix, agriculteur dans le Lot, maire d'une petite commune et élu à la communauté de communes du Grand Cahors: quelles sont les interactions que mène la région Poitou-Charentes avec les collectivités locales? Que pensez-vous de la pertinence du partenariat collectivité locale/département/région pour agir directement et concrètement au niveau local?

Pour info, la région Midi-Pyrénées comprend 8 départements. Lors du contrat de projet état/région 2007/2013, le budget agricole était de 160 millions d'euros dont 28 ont été alloués à l'installation/reprise/transmission des exploitations. Comment la répartition de cette somme au niveau local se décline-t-elle? C'est difficile de le savoir.

S. Morin: Des contrats de partenariat ont été faits avec les 2 conseils généraux de gauche. Ils portent le plus souvent sur l'isolation et sur la construction de bâtiments publics avec une démarche environnementale de l'urbanisme...

Un Fond Régional d'Initiatives Locales a été créé: il a été demandé à toutes les collectivités de 5 000 habitants, qui n'ont pas d'ingénierie, de techniciens,... de faire un dossier tout simple sur ce qu'elles souhaiteraient faire sur leur territoire (agrandir l'école, nettoyer la rivière, planter des arbres...). La Région voit ensuite comment elle peut les aider. 80 % des communes concernées ont demandé le soutien de la Région, parfois pour de tout petits projets.

La Région essaie ainsi d'être à géométrie variable et de s'appuyer sur la spécificité locale. Du coup elle est assez souvent sortie du cadre de ses prérogatives, mais le Préfet n'est jamais encore intervenu contre.

Michel Arbez, consommateur, amap Sud Bassin d'Arcahon: quelles sont les chances de l'agriculture paysanne dans la nouvelle PAC?

S. Morin: depuis 7 ans le Conseil Régional explique qu'il veut une PAC régionalisée, appliquée à la spécificité du territoire. Le marais poitevin est une zone d'élevage à l'herbe. La Région voudrait capter une partie des aides PAC pour cette production spécifique, alors que les aides vont massivement aux productions irriguées. Il faudrait introduire de nouveaux critères d'attribution comme le nombre d'unités de main d'œuvre sur l'exploitation, le plafonnement,... La région Poitou-Charentes espère pouvoir faire pression sur cette nouvelle réforme de la PAC.

Pierre Salane, militant écologiste: quelle est la position de la région Poitou-Charentes concernant les centrales photovoltaïques en milieu rural?

S. Morin: pas de photovoltaïque au sol, uniquement sur des bâtiments neufs ou existants. Un certain temps les pressions ont été fortes pour faire du photovoltaïque au sol car c'était financièrement plus avantageux de mettre des panneaux sur son terrain plutôt que de le louer à un agriculteur.

Il y a 4 ans, la région a répondu à un appel à projet européen. Ainsi la banque européenne d'investissement, pour tous les investissements en « garantie région », fournissait le capital aux opérateurs qui faisaient du photovoltaïque en Poitou-Charentes. Les syndicats d'électricité intercommunaux s'y sont mis un peu, des opérateurs privés aussi. Des artisans et des agriculteurs se sont lancés en faisant l'investissement eux-mêmes. Une Chambre d'agriculture départementale a mis en place sa propre société privée pour développer le photovoltaïque chez les agriculteurs. La Région garantissait le prêt de la Banque Européenne d'Investissement, donc on sortait des systèmes financiers classiques avec des banques françaises. Il s'est développé du photovoltaïque au moment où le prix de rachat de l'électricité a été le plus élevé. La Région a installé des panneaux sur les bâtiments des lycées et des fermes de lycées agricoles dont elle est propriétaire (il faut rester très vigilant sur la pente et l'orientation des toitures car le rendement chute très rapidement).

Il y a eu aussi un accompagnement pour les maisons individuelles (habitation principale) sur le photovoltaïque, les chauffe-eau solaires, les chaudières à bois...

Actuellement tout est en stand-by, le gouvernement ayant gelé le tarif de rachat de l'électricité.

Isabelle Passicos, chef de projet au pays des rives de Garonne (syndicat mixte), en sud Gironde: pouvez-vous expliciter votre prix du foncier à 10€?

S. Morin: il y a 6 ans pour combler les 250 logements sociaux (loi SRU) en retard, la commune de Aiffres (Deux Sèvres) ne pouvait pas seulement compter sur les 30 % de logements sociaux imposables aux projets immobiliers privés. Cela n'aurait absolument pas suffi. La commune a donc dû construire elle-même, mais il lui a d'abord fallu acquérir du foncier. Sur des zones constructibles à moyen terme la commune a proposé aux propriétaires que le prix soit fixé par le service des Domaines. A cette époque le prix

sur le marché était de 10€/ha. Une ZAD³ a été créée. Tous les propriétaires ont été avertis. Ils pouvaient alors garder leur bien, le vendre à la commune où le vendre à un lotisseur privé. Dans ce dernier cas, si ce prix du foncier était dépassé et se répercutait sur le prix du m² construit à plus de 75-80€, la commune préemptait automatiquement sur la vente du foncier. Le prix du foncier non viabilisé s'est ainsi stabilisé à 10-12€/m². La commune a en outre appliqué une taxe légale sur le changement d'orientation d'un zonage (un zonage qui passe de constructible à long terme à constructible immédiatement), qui revient dans ses caisses pour le logement social.

Autres interventions de la salle

Pascal Bourgois, militant associatif et politique: quel est le point de vue de la Confédération Paysanne sur le développement des agromatériaux pour la construction? Pour les sous-produits comme la paille, il n'y a pas de problème a priori. Qu'en est-il pour du chanvre, très intéressant, mais dont la culture entre en compétition avec des cultures alimentaires?

Réponse de Josie Riffaud: je suis productrice de fleurs, donc rien d'alimentaire, et je me suis souvent demandée si il y a la place pour une agriculture non alimentaire. Cette agriculture existe (cultures florales, textiles) de toute façon. La question devient: dans quelles proportions et dans quelles conditions? Une production familiale de fleurs sur ½ ha n'a rien à voir avec des milliers d'hectares de serres de roses au Kenya. Qui fait quoi, comment et pour quel territoire? Bien sûr on a besoin de nourrir une population, mais aussi de la protéger, de l'embellir,... L'agriculture peut répondre à tout ça, mais en évitant absolument le modèle de production industriel.

Sophie Labernadie, porteur de projet: existe-t-il des aides à l'installation progressive en Aquitaine et Poitou-Charentes, comme c'est le cas en Midi-Pyrénées?

En Limousin il existe un réseau Agriculture Durable, type InPACT, qui fédère et coordonne les petites structures départementales et régionales travaillant pour le développement de cette agriculture. Ce type de réseau est essentiel.

Réponse de Bernard Péré, conseiller régional d'Aquitaine, Président de la commission Agriculture - Agroalimentaire - Forêt - Mer - Montagne: un des premiers résultats obtenus est le portage de foncier jusqu'à 10 ans dans un partenariat avec la safer, pour permettre à des jeunes hors cadre familial de s'installer sur cette dizaine d'années, sans avoir recours aux banques ou à des fonds personnels.

Les cotisants solidaires ont désormais droit à toutes les aides de la région auxquelles ont droit les agriculteurs.

Brigitte Allain, ancienne porte-parole de la Confédération Paysanne (CP) nationale et d'Aquitaine: la CP travaille en permanence sur le projet d'une autre PAC. Oui tout part de la base. C'est un travail au quotidien. Il y a aussi la constitution de réseaux d'influences, au niveau local, national, européen... C'est l'ensemble qui contribue à l'évolution de la PAC. Lors des dernières élections régionales et européennes des gens

porteurs de nos valeurs ont été élus. On peut donc espérer que le changement vienne aussi du politique.

Question: qu'en est-il d'un réseau type InPACT en Aquitaine ou de quelque chose d'équivalent permettant d'être plus efficaces ensemble? Aujourd'hui sont réunis des gens de la Confédération Paysanne et de plusieurs associations de développement rural, des techniciens, quelques élus, des AMAP,... qui visent tous plus ou moins les mêmes objectifs. C'est la coordination qui manque.

Réponse de Michèle Roux, Confédération Paysanne Dordogne: c'est en cours. Des rencontres ont eu lieu avec le Conseil Régional.

Andrée Jollet, présidente de Solidarité Paysans Gironde, témoigne du travail en cours en Gironde pour créer ce réseau et témoigne également de l'accompagnement qui est fait par Solidarité Paysans par rapport aux carences des organismes professionnels agricoles, qui ne suivent pas les petites structures en difficulté.

Jean-Pierre Leroy, Confédération paysanne de Gironde, conseiller au CESER témoigne des difficultés à faire émerger des propositions de nature à réorienter l'agriculture vers plus d'écologie et d'esprit social, car confronté au consensus fondamental du fonctionnement de cette institution. Il est extrêmement difficile de convaincre les responsables de la région Aquitaine d'approcher la même démarche qu'en Poitou-Charentes. Le manque d'échange et de convergence entre les 2 régions est regrettable, mais la disparité de situation montre qu'une personne à un poste déterminé peut faire bouger les choses.



³ZAD: zone d'aménagement différé = un secteur où une collectivité locale titulaire d'une convention d'aménagement dispose, pour une durée de 12 ans, d'un droit de préemption sur toutes les ventes et cessions à titre onéreux de biens immobiliers ou de droits sociaux).

Dominique Techer, Président de AgroBio Gironde: il y a un problème de démocratie élémentaire en agriculture, au niveau du droit de vote à la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui en Gironde on dit que la Insea représente 51% des voix. C'est totalement faux. De nombreux agriculteurs n'ont pas le droit de voter parce qu'ils n'ont pas la SMI, sont cotisants solidaires. Donc la représentation est faussée. Tant que les règles démocratiques ne seront pas respectées, il faudra continuer à se battre à la marge.

Raymond Penhouët, Maine et Loire, Président de la FADEAR: le slogan « l'agriculture paysanne: avenir de nos campagnes » est très bien, mais c'est aussi l'avenir de nos villes, puisqu'il faut nourrir correctement tout le monde. Nous avons tous entre nos mains la capacité de faire évoluer nos pratiques agricoles et notre connaissance sur le milieu agricole. Il faut faire rayonner nos savoir-faire. Il faut avant tout compter sur nous pour faire évoluer les choses, se donner la main et aller vers les autres. C'est parce qu'elle est économique que l'Agriculture Paysanne a pu résister au système dominant.

Bernard Péré, conseiller régional d'Aquitaine: à la place que j'occupe aujourd'hui je sens très bien qu'il y a une opportunité, devant les impasses de l'agriculture productiviste qui

sont de plus en plus patents, pour faire avancer nos propositions. Tous les combats sont utiles, mais malheureusement il faut souvent compter avec le temps.

Sur 1 milliard 300 millions d'euros de budget régional, 30 millions sont consacrés à l'agriculture, dont 2 vont à l'agriculture biologique et pourtant le Président de la région est pour cette agriculture. Il y a fréquemment cette incohérence entre les déclarations et les faits.

Jean-Pierre Leroy, Confédération Paysanne de Gironde: il y a exactement 15 ans dans cette même salle se tenaient les premières assises de l'Agriculture Paysanne, organisées par la Confédération Paysanne d'Aquitaine. Tout au long de ces années nous avons travaillé pour définir et donner du corps à cette Agriculture Paysanne, cela dans toutes les régions de France. Des groupes de paysans accompagnés de chercheurs ont construit notre projet d'agriculture en y intégrant une base sociale et écologique.

Cette agriculture est aujourd'hui la seule à même de répondre aux questions que pose notre société et à tenter de proposer des solutions cohérentes et durables. La préservation écologique et climatique nous impose dès ce jour de prendre des mesures drastiques.

C'est là que l'Agriculture Paysanne a toute sa pertinence.

Conclusions de la table ronde

Les questions ont mis en évidence l'intérêt du public pour des engagements politiques forts en matière agricole. L'agriculture est l'activité structurante d'un territoire. Une intervention publique concertée doit prendre en compte la préservation des ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) et des terres agricoles. L'accent a été mis sur la nécessité de favoriser la présence de paysans nombreux sur l'ensemble du territoire, notamment par le biais de mesures d'installation et de développement d'un marché local. Pour le public de la salle, constitué de paysans, d'élus locaux, d'agents de développement et de représentants associatifs, l'aménagement du territoire et le développement agricole doivent sortir de leur cloisonnement. Pour cela, il importe donc d'associer à la réflexion le plus grand nombre d'acteurs présents sur le territoire aux côtés des agriculteurs, à commencer par les citoyens, consommateurs, et les élus ruraux.

Les besoins d'espace et de lieux de discussion pour une démocratie participative ont été exprimés. Une vision collective concertée est de nature à créer une véritable dynamique de développement régional, au plus près des aspirations des personnes occupant le territoire.

Silvia Pérez-Vitoria: je constate comme souvent dans ce genre de réunion qu'il y a une très grande richesse, sûrement à fédérer, et aussi une grande désespérance parce que les choses ne vont pas dans le bon sens, pas assez vite... Mon rôle est de donner à comprendre des choses et de faire connaître des expériences faites ailleurs.

Jean-François Leclanche: en situation de crise, lorsqu'on ne s'en sort pas, on peut douter de ses convictions et se dire

que si finalement les gros producteurs s'en sortent mieux c'est que le système dominant n'est pas si mauvais. Mais en fait ce système a de nombreuses failles et les images d'Épinal qu'il véhicule sur l'agriculture sont souvent inexactes. Donc continuez à faire ce que vous faites.

Serge Morin: il est important de s'organiser en réseau à l'échelon régional car bientôt la politique de l'état se fera à cet échelon. Les départements vont avoir de moins en moins de compétences.

Nous avons réussi à imposer dans les conseils d'installation des référents, techniciens ou paysans, issus du réseau InPACT. Il faut se battre pour cela, ça fonctionne.

Bien sûr les dynamiques partent du bas, mais les politiques sont là pour prendre des décisions dans les structures où ils sont. La société doit être mobilisée à l'échelon local, mais les élus dans leurs structures doivent pouvoir imposer une gestion différente des outils existants (safer, établissement public foncier,...) pour mener une vraie politique d'intérêt public.

Benoît Ducasse: je remercie la Confédération Paysanne d'Aquitaine d'avoir organisé ce colloque. J'ai trop rarement l'occasion de me déplacer en région. Or si depuis Paris ou Bruxelles on voit surtout des choses très négatives pour l'avenir de l'agriculture, sur le terrain on rencontre de nombreuses personnes qui développent des résistances, des initiatives. En tant que journaliste, une journée comme aujourd'hui est matière à de nombreux articles. S'il y a du souci à se faire, il y a aussi beaucoup d'espoir et de choses à cultiver et à construire.

Conclusion de la journée

par **Claire Laval**, porte-parole de la Confédération Paysanne de Gironde

Face à l'augmentation inéluctable des prix de l'énergie et des engrais, face au défi que pose la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter au changement climatique, l'efficacité économique et énergétique de l'agriculture paysanne, de ces petites fermes à taille humaine, si méprisées, si injustement dévalorisées, constitue aujourd'hui une voie d'avenir pour les paysans.

Dans ce modèle, qui implique des actifs paysans nombreux, l'agriculteur est au centre des choix et des prises de décision. Prenant appui sur les savoir-faire paysans efficaces, c'est une agriculture qui peut être productive sans être destructrice. Elle nourrit les populations, met en valeur le territoire, et y développe des systèmes de production autonomes et économes. Contrairement au modèle industriel, elle intègre la protection et le renouvellement des ressources naturelles, terre arable, eau, sans lesquelles toute agriculture périclité à terme. Elle s'appuie sur la biodiversité propre au territoire, diversité indispensable à toute possibilité d'adaptation future, et aujourd'hui gravement menacée.

Elle est une source dans laquelle puiser la réorientation nécessaire des pratiques, pour réussir les mutations de l'agriculture vers un mode de développement réellement durable.

L'agriculture est fondamentalement diverse dans ses structures comme dans ses pratiques. Il ne s'agit pas ici de prôner un modèle unique exclusivement lié à la petite taille des entreprises ou à leur mode de commercialisation. Il s'agit de s'inspirer de la diversité des expériences pour construire l'agriculture de demain.

Les paysans engagés en agriculture paysanne ne proposent rien d'autre que de changer le logiciel du développement productiviste qui tue les paysans, empoisonne nos sols et nos assiettes, pour un logiciel d'agriculture durable qui considère la mission alimentaire du paysan et son rôle économique et social sur le territoire.

Parce que ces démarches ne sont pas compatibles avec la logique de filières industrialisées, captives de marchés spéculatifs, réussir le développement des installations et des pratiques en agriculture paysanne réclame une prise de conscience et un engagement de tous les acteurs, privés et publics, du monde rural. Pour cela les paysans s'associent aux citoyens, aux consommateurs et aux environnementalistes.

Reste aux élus à prendre leurs responsabilités et à appuyer cette dynamique territoriale à la mesure des enjeux du siècle.



Lexique des sigles

ADASEA: association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEAR: association de développement de l'emploi agricole et rural
AFDI: agriculteurs français et développement international
AGAP: association girondine pour l'agriculture paysanne
AMAP: association pour le maintien de l'agriculture paysanne
APCA: assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARF: association des régions de France
CAD: contrat d'agriculture durable
CATA33: collectif pour l'achat de terres agricoles en Gironde
CDOA: commission départementale d'orientation agricole
CESER: conseil économique, social et environnemental régional
CG: conseil général
CC: communauté de communes
CP: confédération paysanne
CTE: contrats territoriaux d'exploitation
CUB: communauté urbaine de Bordeaux
CUMA: coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDAF: direction départementale de l'agriculture et de la forêt (actuelle DDTM)
EHLG: euskal herriko laborantza ganbara
EPCI: établissement public de coopération intercommunale
EPFL: établissement public foncier local

DDTM: direction départementale du territoire et de la mer (ex DDAF)
FADEAR: fédération des associations de développement de l'emploi agricole et rural
FAO: Food and Agricultural Organisation (organe de l'ONU)
FNSEA: fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FRCIVAM: fédération régionale des centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
InPACT: initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale
INRA: institut national de la recherche agronomique
LOADT: loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
MAE: mesure agro-environnementale
PAC: politique agricole commune
PLU: plan local d'urbanisme
POS: plan d'occupation des sols
PPP: plan de professionnalisation personnalisé
RICA: réseau d'information comptable agricole
SAFER: société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCOT: schéma de cohérence territoriale
SMI: surface minimum d'installation
SRU: solidarité et renouvellement urbain (loi)
UDE: unité de dimensionnement économique
ZAD: zone d'aménagement différé

Remerciements

La Confédération Paysanne d'Aquitaine remercie les trois intervenants, **Jean-François Leclanche**, **Silvia Pérez-Vitoria** et **Serge Morin** qui ont eu l'amabilité de répondre présents à son invitation.

Coordonnées des confédérations

Confédération Paysanne du BEARN

Maison de l'Agriculture - 124 Bd Tourasse - 64 000 PAU
 confederation.paysanne-bearn@orange.fr
 Tél./Fax: 05 59 30 28 36

Confédération Paysanne de DORDOGNE

Centre Jules Ferry salle n° 7 - 24 100 BERGERAC
 confederation-paysanne24@wanadoo.fr
 Tél.: 05 53 57 47 26 - Fax: 05 53 57 87 60

Confédération Paysanne de GIRONDE

8 rue de la Course - 33 000 BORDEAUX
 conf.paysanne33@wanadoo.fr - Tél.: 05 56 52 26 79

Confédération Paysanne du LOT et GARONNE

Maison citoyenne - 46 rue de la Convention
 47300 VILLENEUVE sur LOT
 adear47@aol.com - Tél./Fax: 05 53 49 35 95

Confédération Paysanne des LANDES

Franchon route de Tosse Quartier Hardy - 40 140 SOUSTON
 Tél.: 05 58 41 12 03

ELB - Confédération Paysanne du PAYS BASQUE

Zuentzat - 64 220 Ainhice Mongelos
 syndicat.elb@wanadoo.fr - Tél.: 05 59 37 21 08
 Fax: 05 59 37 19 88



Avec le soutien financier du Conseil Régional d'Aquitaine et de la FADEAR



Confédération Paysanne d'Aquitaine

Maison citoyenne - 46 rue de la Convention - 47300 Villeneuve sur Lot
adear47@aol.com - 0553493595